FINANCES DU CANADA.

6



DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

VENDREDI, LE 24 FÉVRIER 1882,

PAR

Sir Samuel-Leonard Tilley,

MINISTRE DES FINANCES.



OTTAWA, CANADA.

1882.

C

M.

fo
fi

pc
da
ja
m
d'
Cl
de

de

ga

FINANCES DU CANADA.

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,

VENDREDI, LE 24 FÉVRIER 1882,

PAR

SIR SAMUEL-LEONARD TILLEY,

MINISTRE DES FINANCES.

M. L'ORATEUR,

En proposant que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, je désire faire mon exposé financier.

On me permettra peut-être de dire que jamais encore, l'histoire politique du Canada en fait foi, le gouvernement n'a réuni le parlement dans une condition financière aussi favorable que celle d'aujourd'hui, jamais encore le crédit du pays n'a été aussi élevé, jamais le pays lui-même n'a été aussi ou plus prospère que maintenant ; et je me propose d'établir, monsieur l'Orateur, dans l'exposé que je vais faire à la Chambre, que cette prospérité est, dans une grande mesure, le résultat de la politique du gouvernement acceptée par les chambres.

Je sais, monsieur, que, dans la pensée de quelques-uns de mes amis de l'Opposition, j'ai entrepris une tâche herculéenne......

QUELQUES VOIX.—Ecoutez ! Ecoutez !

SIR LEONARD TILLEY.—J'entends d'honorables députés de la gauche murmurer. En dépit des prédictions que ces messieurs faisaient

en 1879 au sujet de cette politique—je suis maintenant en mesure de faire voir ses résultats après une expérience de moins de trois ans—j'espère pouvoir les convaincre que cette même politique a contribué pour beaucoup à amener l'état de choses que nous constatons dans le pays.

Je regrette, monsieur, que des circonstances m'aient empêché d'assister à la séance de mardi et à celle d'hier après-midi, pour écouter les discours qu'ont prononcés les honorables députés de Brant-sud et de Norfolk. Je me souviens que l'année dernière le premier de ces messieurs a provoqué, comme dans la présente occasion, un débat sur la politique du gouvernement et sur les effets du tarif, avant même que l'exposé financier ne fût présenté ; et je lui ai fait observer alors qu'il n'était pas d'usage d'en agir ainsi. L'honorable député me répondit que, comme la session durait depuis six semaines, nous avions été si lents à déposer le budjet qu'il ne pouvait pas attendre plus longtemps. Mais cette fois, quoique quinze jours ne fussent pas encore écoulés depuis la rentrée des chambres, l'honorable député était sur pieds et essayait, comme l'année dernière, d'amener un débat qui n'a lieu d'ordinaire qu'après l'exposé financier.

Il était suivi, hier, par l'honorable député de Norfolk qui traitait, lui aussi, de la politique fiscale de l'administration. Je ne puis m'empêcher de songer que l'honorable député de Huron-centre pourrait bien, quand viendra le temps, si ardemment désiré par les honorables membres de l'Opposition, où ils changeront de fauteuils avec nous, avoir des rivaux qui lui disputeront son ancien portefeuille ; mais les honorables députés de Brant-sud et de Norfolk—pourvu qu'ils adoptent notre politique qui, je l'ai dit en d'autres occasions, est la seule qu'ils aient à suivre pour arriver sur ce côté de la Chambre—auront l'avantage sur lui, parce qu'ils pourront s'autoriser des discours admirables et si pleins d'énergie qu'ils ont prononcés il y a trois ou quatre ans en faveur d'une politique de protection.

M. l'Orateur, la position du gouvernement, quand il présenta ce qu'on est convenu d'appeler la politique nationale, était difficile. On e livrait à une foule de conjectures, même parmi quelques-uns de ses amis et partisans, sur l'effet qu'aurait l'adoption de cette politique. Ils se demandaient, et d'honorables messieurs de la gauche se demandaient

pareillement si, étant une politique protectrice, elle nous fournirait un revenu suffisant, ou bien si, au contraire, c'était un tarif basé sur les besoins du revenu, il donnerait aux industries nationales la protection que réclamait le peuple, ainsi que les élections de 1878 en faisaient foi: et, nécessairement, nous qui avions étudié cette question avec soin, nous avions à en prévoir jusqu'à un certain point les effets. Mais, M. l'Orateur, les opinions que nous avions en 1879 devaient être confirmées en 1880 par une expérience de neuf mois; elles l'étaient encore davantage en 1881, car les preuves s'étaient accumulées pour nous donner raison: et aujourd'hui nous sommes dans une position inattaquable quant aux résultats du tarif sous le double rapport de la protection et du revenu.

Je me souviens que lorsqu'à la dernière session, faisant mon exposé financier qui accusait un déficit apparent de $1,500,000, j'expliquai que l'opération du tarif aurait suffi à faire face aux dépenses nécessaires si nous n'avions pas l'année précédente reçu un revenu considérable de certains articles consommés l'année suivante, d'honorables membres de la gauche tournèrent cette idée en ridicule, et déclarèrent que l'explication ne valait rien et que le gouvernement avait un déficit à annoncer à la Chambre. Mais mon assertion était vraie. Elle établissait qu'en en ce qui concerne le revenu, le tarif pouvait produire des ressources telles que, si nous avions les $700,000 de douanes perçues l'année précédente sur des articles consommés durant l'année et $500,000 ou $600,000 d'accise perçues l'année précédente, en prévision de la modification du tarif, sur des articles consommés l'année suivante, le déficit n'aurait pas été de plus de $200,000, ce qui démontre que les estimations du gouvernement étaient justes.

SURPLUS.

Mais aujourd'hui, non-seulement nous n'avons plus aucun doute quant au revenu que le tarif peut produire; nous avons devant nous les résultats de l'année dernière, nous avons sur le bureau de la Chambre les Comptes Publics et des relevés qui établissent, non-seulement l'absence d'un déficit, même de $200,000, mais au lieu d'un surplus que nous avions estimé à $2,000,000, un surplus réel de $4,132,743 comme résultat de l'opération de ce tarif.

Au cours du débat de la réponse au discours du trône, l'honorable chef de l'Opposition—je regrette qu'il ne soit pas ici présent, et nous déplorons vivement les circonstances qui motivent son absence—a dit qu'il ne pouvait pas comprendre comment il se faisait que le gouvernement avait demandé au peuple de supporter le nouveau fardeau du surplus, à moins que ce ne fût à la manière de l'homme qui fut rencontré montant une côte chargé d'un lourd barreau sur ses épaules et qui, répondant à la question qu'on lui posait pourquoi il s'était chargé d'un pareil fardeau, disait que c'était pour le plaisir qu'il aurait ensuite de le mettre à terre.

A ce propos permettez-moi, M. l'Orateur, d'établir un contraste entre l'effet qui fut produit par l'augmentation de $3,000,000 de taxes imposées en 1874 par mon prédécesseur et celui de notre proposition de 1879. En 1874 l'honorable monsieur qui m'a précédé au ministère des Finances demandait au parlement de lui donner, indépendamment de ce que pouvait lui rapporter le tarif d'alors, $3,000,000 pour exécuter les travaux publics, terminer le chemin de fer du Pacifique et acquitter d'autres engagements auxquels l'administration était liée. Quel en a été le résultat sur le revenu ? L'année suivante, il y avait une augmentation d'environ $2,000,000 dans le Trésor; mais de 1875 à 1879 ce tarif n'a produit qu'une moyenne de $12,500,000 par anné. Si le tarif n'avait pas subi de modifications en 1879, les recettes provenant des douanes n'auraient été qu'un peu plus de $12,000,000.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Non.

Sir LEONARD TILLEY.—Bien, je ne dirai pas seulement oui, mais je vais le prouver. Qu'est ce qui avait amené ce résultat? la stagnation générale qui existait dans le pays Vous pouvez imposer un fardeau à un homme, mais si vous ne lui donnez pas de la nourriture, de quoi se soutenir, il ne pourra porter ce fardeau. L'honorable monsieur (Sir Richard) a imposé des fardeaux au peuple, mais il ne lui a pas donné de quoi prendre des forces pour les supporter. Quelle était, à cette époque, la situation de nos populations? Grâce aux prix excessivement bas de tous les articles fabriqués et des produits des Etats-Unis, grâce à la condition dans laquelle se trouvait alors ce pays, le tarif que l'honorable monsieur proposa était un aliment et un encouragement pour l'étranger, mais cet aliment et cet encouragement étaient refusés

à nos populations. Pendant que celles-ci lui demandaient du pain, il leur donnait de la pierre; aussi, par tout notre pays, les manufactures ou étaient fermées ou ne fonctionnaient que la moitié du temps.

M. McKENZIE.—Non; il vous faut aussi prouver cette assertion.

SIR LEONARD TILLEY.—Eh! bien, je puis l'établir, car j'ai vu moi-même quelques-unes de ces manufactures fermées, et d'honorables membres de l'Opposition me demandaient, moins d'un an après, pourquoi nous ne les avions pas rouvertes. Les gens n'avaient rien à faire, ils venaient frapper aux portes du parlement, aux portes du ministère des Travaux Publics pour demander de l'ouvrage, et ne pouvaient pas en avoir. Par conséquent, on ne devait pas s'attendre qu'ils pussent faire face aux exigences du tarif de l'honorable monsieur; car, s'ils n'en avaient pas les moyens, ils ne pouvaient acheter ni les produits du Canada ni les articles importés d'autres pays. Aussi le revenu, au lieu d'augmenter, est-il tombé à ce qu'il était en 1874 avant l'élévation du tarif, et le peuple refusa de porter le fardeau qui lui était imposé.

Qu'avons-nous vu en 1879? Nous avons demandé au parlement d'opérer dans le tarif des modifications qui, non-seulement protégeraient les industries canadiennes, mais nous donneraient aussi une augmentation de revenu. Quelle a été la réponse? J'ai dit en commençant qu'elle aurait été ample si les deniers qui appartenaient à l'exercice de 1879 avaient été versés cette année-là. Et, l'année suivante, quelle a été la réponse? Nous avons eu un surplus de quatre millions de dollars et au-delà, parceque nous avions trouvé de l'ouvrage pour le peuple, parce qu'obtenant de l'ouvrage et de plus gros gages, il a pu acheter plus qu'auparavant. Ceux qui possédaient des actions de banque en ont vu augmenter la valeur, les propriétaires de maisons vacantes en 1878-79 ont eu des locataires, et les revenus additionnels qu'il reçurent de tous côtés leur permirent d'acheter plus que les années précédentes; ceux qui naguère travaillaient à demie-journée et à bas prix obtinrent des gages plus élevés et firent des heures supplémentaires; les cultivateurs, qui ne trouvaient auparavant que de bas prix et des ventes difficiles, trouvèrent de gros prix et de promptes ventes au comptant.

Résultat: nous avions porté à $17,000,000 le chiffre de ce que nos populations pourraient verser dans le Trésor pour douanes, tandis qu'elles y ont contribué volontairement—c'est le mot—pour $18,500,000.

Je dis volontairement parce que, parmi les augmentations de l'année dernière sur la précédente, $778,000 ont été payées pour objets de luxe, tels que vins, spiritueux, soies, satins et autres articles de cette nature. Ceci démontre très clairement que le peuple avait des ressources et que, ayant des ressources, il contribuait plus largement qu'auparavant au Trésor public. Ainsi, par exemple, pour les lainages fins, qui ne sont pas fabriqués au Canada, il a versé $400,000 de plus que l'année dernière ; pour les articles de coton, qui sont frappés d'un impôt de 20 pour cent, il a versé $300,000 de plus que l'année dernière. Tout cela indique que le peuple a plus les moyens d'acheter. Nous avions donc estimé en moins l'amélioration de sa condition en calculant qu'il ne contribuerait que pour $17,000,000 : il a contribué $18,500,000.

Un fait important à noter : bien que nous ayons pendant ce même exercice déboursé $8,150,000 pour Travaux Publics et racheté pour $2,000,000 d'obligations courantes qui portaient 6 pour cent, le surplus de plus de $4,000,000, avec le montant des dépôts dans les caisses d'épargnes fédérales, $4,750,000, nous ont permis d'opérer ces paiements imputables sur le capital, et cependant notre compte d'intérêt a été de $90,000 moindre que l'année précédente. Voici comment j'explique la chose: nous avons servi $90,000 d'intérêt de moins qu'au précédent exercice; mais si nous prenons l'état de l'intérêt qui était dû pour l'année et le comptons comme tout acquitté—bien qu'il ne l'ait pas été entièrement dans le cours de l'exercice—il reste encore $25,000,000 d'intérêt de moins que l'année précédente, nonobstant l'accroîssement des dépenses pour le compte de la dette.

Maintenant on a dit que ce surplus est une charge inutile que nous n'aurions pas du imposer au peuple; mais ceux qui professent cette opinion et prétendent qu'il est imprudent d'avoir un surplus de trois ou quatre millions de dollars, disent en même temps que les Etats-Unis acquittent leur dette à raison de $100,000,000 par année, et ils leur font de grands éloges à ce propos; ils affirment que si nous ne surveillons pas nos affaires de près, nous serons soumis à des impôts qui, en présence du fait que la dette américaine sera bientôt totalement purgée et que nos voisins auront peu ou point de taxes, nous mettront dans une position très désavantageuse vis-à-vis d'eux. Eh! bien, M. l'Orateur, si, selon ces messieurs, il est bon que les Etats-Unis aient un

surplus pour solder leur dette, je ne vois pas trop comment on puisse avoir objection à ce que le Canada ait un surplus, surtout quand ce surplus est perçu dans les circonstances dont je parle.

EXPORTATIONS.

Nos amis de l'Opposition ont, parait-il, pour habitude, quand ils s'adressent à leurs électeurs ou à ceux d'autres comtés du Canada, d'attribuer la situation actuelle aux grandes exportations des deux ou trois dernières années, et, si je suis bien informé, l'honorable député de Brant-sud (M. Paterson) a déclaré qu'elle n'était pas le résultat de la politique nationale, mais bien celui des grandes exportations et des grosses recettes d'or qui entrent dans le pays. Eh ! bien, M. l'Orateur, je constate que l'honorable député et d'autres encore, lorsqu'ils parlent de la condition du pays, ou de la politique des deux administrations, ancienne et actuelle, par rapport aux dépenses, sont très sujets à confronter une période particulière de l'une avec une période particulière de l'autre. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, l'honorable monsieur parle des exportations de l'année dernière, 1881, et dit que la condition actuelle doit leur être attribuée. Ne serait-il pas juste, M. l'Orateur, qu'en comparant l'état du pays sous les deux administrations et en embrassant différentes périodes dans cette comparaison, nos honorables adversaires fissent entrer en ligne de compte tout le temps que ces administrations ont existé,—c'est à-dire les cinq années que ces messieurs ont passées au pouvoir et les deux ou trois ans que nous venons d'y passer—plutôt que de choisir un exercice particulier ? Ce ne serait peut-être pas aussi commode pour l'honorable député ; mais j'ai préparé un relevé qui démontre que la situation actuelle ne peut pas être le résultat du grand accroissement des exportations des produits canadiens.

M. PATERSON.—Ecoutez ! écoutez !

SIR LEONARD TILLEY.—Je vais donner lecture de cette statistique, et puis je défie l'honorable député de démontrer qu'elle n'est pas exacte.

En 1874 les exportations de produits canadiens, y compris les produits fabriqués, ont été de $73,926,748 ; en 1875, $67,490,893 ; en 1876, $69,861,849 ; en 1877, $65,864,880 ; en 1878, $65,740,134 : soit, pour les cinq années, une moyenne de $68,576,901.—En 1879 elle ont été de

$60,089,578 ; en 1880, $70,096,191 ; en 1881, $80,921,379 : soit, pour les trois années, une moyenne de $70,369,049, une augmentation de $1,-792,148 par année.

On peut donc dire, M. l'Orateur, que l'état actuel des affaires ne provient pas seulement des exportations des produits du Canada. S'il veut bien tenir compte du chiffre de la population à cette époque et de celui des trois dernières années, l'honorable député pourra se convaincre que la situation d'alors comparée avec celle d'aujourd'hui, ou la condition actuelle du pays comparée avec celle de ce temps là n'est pas entièrement due, comme il le prétend, à cette cause ou à d'autres causes tout à fait étrangères à la politique nationale. Je signale ce fait à son attention, car il est important pour démontrer que, pendant les cinq années que nos amis de la gauche ont été au pouvoir, la valeur des exportations des produits canadiens n'a été que de $1,700,000 moindre par année, avec une population moins considérable, que pendant les trois ans écoulés depuis notre avènement.

DÉPENSES ET TAXES.

De plus, nos honorables adversaires font souvent une comparaison entre les dépenses de l'ancienne administration en 1877-78 avec celles de l'année dernière, et ils prétendent en tirer une preuve d'extravagance contre le gouvernement. Or, M. l'Orateur, je suis en mesure de démontrer, par les données qui sont en ma possession, que si nos prédécesseurs avaient recueilli des droits de douanes, d'accise et de timbres assez d'argent pour équilibrer leurs dépenses, et si l'administration actuelle en avait fait autant, avec la moyenne de population qu'il y avait pendant les cinq années de leur régime et les trois du nôtre, les chiffres établissent que dans cette dernière période l'impôt a été de 23c. par tête de moins que dans la première. J'ai la statistique ici, et je vais produire les données sur lesquelles elle est basée.

En 1874-75 il a été perçu des douanes, de l'accise et des timbres, $20,664,878.96 ; en 1875-76, $18,614,415.02 ; en 1876-77, $17,697,924.82 ; en 1877-78, $17,841,938.19 ; en 1878-79, $18,476,613.35 : total, $93,295,770.34. Pendant ces cinq années les déficits ont été de $5,491,269.51. S'ils avaient été perçus et ajoutés aux sommes qui précèdent, le total se serait élevé à $98,787,039.85. La moyenne, pour les cinq ans, a été

de $19,757,407.97. La moyenne de la population pendant cette période étant de 4,050,674, la taxe *per capita* s'est trouvée être de $4.88. Voilà les chiffres, et voilà les résultats.

En 1879-80, il a été perçu des douanes, de l'accise et des timbres, $18,479,576.44; en 1880-81, $23,942,138.95 : total, $42,421,715.39. Déduction faite du surplus de $2,589,515.36 des deux années, il reste $39,-832,200.03. La moyenne des taxes de ces deux années a été de $19,916,-100.01, soit, sur une population de 4,282,360 âmes, $4.65 par tête pendant les deux dernières années contre $4.88 pendant l'autre période.

On me dira peut-être, M. l'Orateur, que nous avons perçu plus que cela. Je l'avoue, nous avons perçu dans ces deux ans $2,900,000 de plus qu'il ne fallait pour la dépense. C'est le surplus des deux années, et, comme il a été affecté à la réduction de la dette, il a diminué les taxes pour l'avenir. S'il est sur les bancs de la gauche un député qui puisse avoir objection à cela, ce ne doit pas être celui de Bothwell (M. Mills), car dans un discours qu'il faisait il n'y a pas longtemps dans l'ouest il a déclaré qu'il était de toute justice de créer le moins d'impôts possible dans les temps difficiles, parce qu'on peut en établir davantage quand les temps deviennent meilleurs, afin de combler la différence. C'est précisément ce que nous avons fait.

On a l'habitude de dire—et je l'ai moi-même entendu dire par un monsieur dont je suis heureux de constater la présence en ce moment—que les dépenses publiques ont énormément augmenté depuis deux ou trois ans. Je viens de démontrer que l'impôt n'a pas été accru, puisque nous avons exigé 23c. par tête de moins qu'auparavant; mais la dépense a effectivement augmenté. Comment en aurait il pu être autrement? Si nous comparons la dépense moyenne de 1878-79 et de 1880-81 avec celle des cinq années précédentes, nous voyons que la nôtre dépasse de $1,229,372 celle de nos prédécesseurs. J'admets ce fait, il ne servirait à rien de le nier; mais ce qu'il devient nécessaire de faire maintenant, c'est de montrer comment cette augmentation de $1,229,372 a été encourue, afin de comparer la dépense des années précédentes à celle des deux dernières et prouver que l'administration actuelle a été plus économique, d'au moins $1,000,000 par année, que celle qui l'a précédée. Or, que voyons-nous? Nous voyons que du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879 la dépense a été de $119,679,284, soit une moyenne de $23,-

935,856 par année; du 1er juillet 1879 au 1er juillet 1881 elle a été de $50,356,866, ou une moyenne de $25,178,413 par année :—soit, comme je l'ai dit tout à l'heure, une différence de $1,229,372 en faveur de nos prédécesseurs.

Et pour quels objets ces déboursés ont-ils été faits? D'abord, en 1879-80 et 1880-81 nous avons exploité 401 milles de chemins de fer de plus que ces messieurs quand ils étaient au pouvoir. Ces 401 milles de chemins de fer ont entraîné une dépense de $802,000 en plus de celle que le même service avait nécessitée sous l'ancienne administration.

M. MACKENZIE.—Où sont ces 401 milles de chemins de fer?

SIR LEONARD TILLEY.—Je trouve dans un relevé qui m'a été fourni par le ministère des chemins de fer, une statistique qui établit qu'en 1881 il a été exploité 401 milles de plus que sous le régime de nos adversaires. Je suis sûr de l'exactitude de ce renseignement, et je suis prêt à donner les chiffres en détail, si ces messieurs le désirent.

La moyenne de l'intérêt servi sur la dette pendant les exercices 1879-80 et 1880-81 a été de $7,648,006, contre une moyenne de $6,806,-507 soldée par nos prédécesseurs de 1874 à 1879,—ce qui fait, pour les deux années dont je parle, depuis l'avènement de l'administration actuelle, une augmentation de $877,499 dans le service des intérêts. Pour le fonds d'amortissement, l'augmentation, pendant la même période, a été de $353,497 sur les sommes payées par nos prédécesseurs: en fait, nous avons diminué la dette publique d'autant. Prenons ensuite l'augmentation moyenne de la dépense pour les sauvages et pour l'administration des terres du Nord-Ouest, comparée avec celle nécessitée par ces services de 1874 à 1879, et on constate que nous avons ajouté pour ces items la somme de $235,042. Ajoutons à cela les crédits speciaux votés par le parlement l'année dernière et qui s'élèvent à $58,500 pour secourir les victimes des incendies de Hull et de Québec et nos compatriotes d'Irlande, ainsi que pour les frais du recencement, une augmentation de $56,079 sur la dépense de nos prédécesseurs, et nous avons ce résultat: une augmentation de dépense de $2,382,617 que ces derniers n'étaient pas obligés de faire, contre une augmentation moyenne de $1,229,372,—soit une différence de $1,153,245 en faveur de l'administration actuelle. Si j'ajoute $190,000 déboursées pour l'établissement de bureaux de

postes dans le Nord-ouest et la Colombie Britannique, ainsi que pour le service général des postes, service pour lequel nous n'avons pas ajouté à l'impôt public—parceque la différence entre la recette et la dépense des postes a été moindre pendant les deux derniers exercices,—la différence que je constatais tout à l'heure est de $1,343,000.

Nous avons donc dans ces chiffres une réponse à la question posée par le chef de l'Opposition, savoir : comment j'ai pu dire, dans un discours prononcé au mois d'aout 1878, que $22,500,000 auraient sufli pour faire face à la dépense pendant les cinq années que ces messieurs ont passées au pouvoir. Si vous déduisez la somme que j'ai mentionnée de leur dépense moyenne pendant cette période—$23,900,000—vous avez justement $22,500,000; en d'autres termes, déduction faite de ces dépenses, j'avais parfaitement raison de dire ce que j'ai dit, car c'est d'après cette méthode que nous administrons aujourd'hui les affaires du pays.

Il est bon que toute la vérité soit bien établie sur cette question, et quoique les membres des deux groupes de la chambre puissent avoir à porter la parole devant des assemblées publiques dans les différentes parties du pays, ils pourraient n'avoir pas l'occasion de se rencontrer face à face comme ici, au parlement. J'ai été très heureux de me trouver sur les mêmes tréteaux, dans le comté de Northumberland-ouest, avec mon honorable prédécesseur, et j'ai jugé que c'était un avantage, car il pouvait donner sa version et moi la mienne, et nous laissions au pays, ou plutôt aux électeurs présents, le soin de décider qui de nous deux avait raison. Il est à désirer que nous paraissions devant nos électeurs et le peuple en général dans toutes les occasions favorables, mais il n'est pas toujours facile pour les deux partis de se rencontrer. Souvent le temps manque dans l'après-midi, et j'avoue qu'il est quelques fois difficile de prendre des mesures pour que deux adversaires soient entendus le même soir; mais ce serait beaucoup plus satisfaisant pour le peuple s'il pouvait, dans la même occasion, entendre le pour et le contre. Ici, du moins, nous avons la satisfaction de savoir que les membres de l'Opposition—des honorables messieurs qui connaissent tous les points faibles dans l'armure du gouvernement et qui sont prêts à y introduire une lance à l'occasion—sont là devant nous, et que nous pouvons faire valoir notre cause en présence les uns des autres. Au public de décider,

quand ces débats seront terminés, lequel des deux partis est le plus digne de sa confiance.

Je sais, M. l'Orateur, qu'on a dit,—et avec raison en ce qui concerne les chiffres,—que la dépense de 1878 a été de quelque chose comme $23,500,000, tandis que celle de 1881 est représentée par $25,500,000,—ce fait a été signalé à l'attention publique;—mais, m'appuyant sur le relevé, puisé dans les Comptes Publics, des recettes provenant des douanes et de l'accise pendant les périodes en question, j'établis que non seulement l'administration actuelle a moins taxé le peuple pour les dépenses nécessaires que ne l'ont fait nos prédécesseurs, mais encore que nous avons annuellement dépensé pour les mêmes services plus d'un million de dollars de moins qu'eux.

Comme j'ai parlé des dépenses du service postal, il est peut-être utile que j'en donne les détails à la Chambre. De 1875 à 1879 la dépense occasionnée par ce service a été en moyenne de $1,709,375, et la recette en provenant de $1,149,423 en moyenne pendant la même période, ce qui laisse un déficit annuel de $559,952. De 1879 à 1881 la dépense a été en moyenne de $1,847,505, et la recette de $1,302,303, laissant un déficit annuel de $545,202. Ces chiffres accusent une augmentation moyenne de $138,130 de dépense par année, avec plus de facilités établies dans le service postal du Nord-Ouest, de la Colombie Britannique et de diverses parties éloignées de la Confédération, aussi bien que des parties plus centrales et plus populeuses, et une augmentation moyenne de $152,880 de revenu,—soit une réduction annuelle de $14,750 du déficit.

Maintenant, M. l'Orateur, il est bon de signaler à la Chambre un ou deux autres faits pour expliquer comment il se fait que nous avons pu maintenir l'impôt plus bas qu'il l'était sous l'administration de nos amis de l'Opposition.

A ce sujet, je désire porter à l'attention de mes auditeurs des relevés relatifs aux chemins de fer. De juillet 1874 à juillet 1879 les frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial—je tiens ces chiffres de M. Tims, le comptable—ont été de $2,659 par mille en moyenne, et de juillet 1879 à juillet 1881, de $1,987 : c'est-à-dire une différence de $671 par mille. La moyenne des recettes par mille, pendant les cinq ans écoulés du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879, a été de $1,760, et de $1,930 pendant les deux années comprises entre le 1er juillet 1879 et le

1er juillet 1881 : soit une augmentation de $170 par mille pour le revenu et une réduction de $671 par mille pour la dépense. Les frais d'exploitation du chemin de l'Ile du Prince Edouard ont été en moyenne de $1,129 par mille entre juillet 1875 et juillet 1879, et de $926 entre juillet 1879 et juillet 1881 : soit une diminution de dépense de $203 par mille en faveur de cette dernière période. La moyenne des recettes a été de $649 par mille pendant la première période, et de $617 pendant la seconde : c'est-à-dire, une diminution de recettes de $32 par mille contre une diminution de dépense de $203 par mille. Je donne ces chiffres, M. l'Orateur, comme un des items de diminution qui nous ont laissé une marge suffisante pour nous permettre d'augmenter la dépense et en même temps de diminuer l'impôt.

Nos adversaires ont fait une autre assertion qui est de nature à faire tort au gouvernement et à porter le découragement dans l'esprit de nos populations : ils prétendent que la dette du Canada augmente dans une plus grande proportion que sa richesse et sa population, et que, au point de vue des finances, la perspective de l'avenir ne sera pas brillante, lorsque le chemin de fer du Pacifique sera terminé et que les engagements auxquels nous sommes tenus seront remplis.

Eh ! bien, M. l'Orateur, je pense qu'il est très important, dans l'intérêt du pays, que le peuple sache que l'alarme qu'ils s'efforcent de créer n'a aucune raison d'être. Après avoir étudié la dette publique telle qu'elle était il y a trois ans et telle qu'elle est aujourd'hui, après avoir examiné les obligations que nous avions à l'époque de l'Union et celles qu'il nous reste à remplir avec l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, je déclare avoir retiré de cette étude la conviction, fortement fixée dans mon esprit, qu'il n'y a pas le moindre sujet de s'alarmer, mais qu'il y a tout lieu d'espérer et de prendre courage.

C'est un fait connu de plusieurs membres de cette Chambre qu'au moment où les quatre provinces qui ont formé dans le principe la Confédération se sont unies, la dette du Canada était de $29 par tête en moyenne basée sur les relevés du recencement de 1861. Le gouvernement fédéral prit alors à sa charge $25 par tête, à l'exception du Nouveau-Brunswick qui, par suite de circonstances spéciales, reçut $2.50 de plus. Nous savons parfaitement que cela n'éteignait pas toute la dette d'Ontario et de Québec. Il restait une dette égale à $4 par tête

qui passa subséquemment, en 1873, à la charge du gouvernement fédéral. Il existait donc à cette époque une dette de $29 *per capita*, en prenant la population de 1861 comme calcul, par chaque homme, femme et enfant des provinces qui constituaient en 1867 le Canada. Puis il y avait l'obligation inscrite dans la constitution,—obligation qui a été remplie depuis—de construire le chemin de fer Intercolonial, et l'exécution de cette entreprise ajouta $6 *per capita* à la dette, en plus des $29 qui la représentaient au moment de l'Union, et porta la dette à $35 par tête. En 1878-79 la dette du Canada n'était que de $31 par tête ; aujourd'hui elle est de quelque chose comme $35. Voyons maintenant ce qu'elle sera.

En 1879 la dette nette, telle qu'accusée par les Comptes Publics, était de $147,481,070 ; en 1881, de $155,395,680. Puis les engagements que nous avons pris depuis le 1er juillet dernier pour terminer le chemin de fer du Pacifique,—y compris les $25,000,000 qui doivent être comptés au Syndicat, les $13,500,000 à être déboursées par le gouvernement pour achever les sections en voie d'exécution, les déboursés pour canaux (disons $6,000,000) et d'autres dépenses imputables sur le capital (disons $3,500,000)—porteront le total de la dette à $203,397,-680. Mais d'ici à 1890 les sommes qui doivent être affectées au fonds d'amortissement et qui forment partie de nos dépenses annuelles à même le revenu consolidé, établiront une moyenne annuelle de $1,500,000 pour les neuf années prochaines. Cela donnera $13,500,000 pour la réduction de la dette. Ensuite le surplus pendant les neuf ans.......

Une VOIX.—Oh !

SIR LEONARD TILLEY.—J'entends quelqu'un se récrier. Mais puisque nous avons $4,500,000 assurés pour cette année, puisqu'il n'y a aucun doute qu'après la réduction que nous nous proposons d'opérer il y aura un surplus de $3,000,000 pour l'année prochaine, ce n'est pas, je crois, être trop exigeant que de demander à mon honorable interrupteur d'admettre comme raisonnable un surplus de $1,000,000 par année pour sept années restant sur les neuf à partir du 1er juillet dernier ; ceci ferait $14,500,000 et, avec le fonds d'amortissement, réduirait la dette nette à $175,897,680. Mais si nous calculons l'augmentation de la population à 18 pour cent seulement pendant les dix ans—la même proportion que pendant la dernière décade—le résultat sera que, prenant le

chiffre de la population à cette époque et la dette telle que je viens de l'établir, la dette nette sera de $34.27 par tête. Et puis, si nous avons un accroissement extraordinaire de population (ce qu'il n'est que juste d'attendre, mais ce qui n'entre pas dans les calculs que je fais ici), elle sera amplement suffisante pour faire face, dans tous les cas, à des dépenses extraordinaires qui pourraient être imputables sur la dette et que nous ne prévoyons pas pour le moment.

Bien plus, si les 150,000,000 acres de terre arable qui resteront la propriété du gouvernement, après que nous en aurons transféré 25,000,000 acres au Syndicat, et qui sont reconnus comme propres à être établis, rapportent seulement $1.00 de l'acre pour la moitié de cette immense étendue de terre (l'autre moitié étant donnée aux colons à titre de concession gratuite), ils rembourseront le gouvernement de toutes les dépenses qu'il aura faites jusqu'en 1890 sur le chemin de fer du Pacifique et dans le Nord Ouest. S'il en est ainsi, notre dette, qui n'a certainement rien d'alarmant, pourvu que nous réalisions de ces terres la somme que j'ai mentionnée, ne sera que de $100,000,000 au lieu de $175,000,000, ou moins de $20 par tête. En présence de ces perspectives, je ne crois donc pas, M. l'Orateur, qu'il y ait bien lieu de s'alarmer, en ce qui concerne l'impôt public, au sujet de l'augmentation de la dette.

Cette question doit être envisagée sous un autre aspect : les intérêts que nous avons à servir. Nous avons payé *per capita* :—

En 1867-68..	$1.29
En 1874	1.31½
En 1878-79..	1.56¾
En 1881..	1.57¼

En 1890, estimant la dette nette à $175,897,680, et basant la population sur un accroissement de 18 pour cent pendant les dix ans—tenant compte du fait que toute la dette du Canada portera alors un intérêt de 4 pour cent au lieu de celui que nous payons aujourd'hui—faisant entrer tout cela en ligne de compte et plaçant l'intérêt de la dette à $7,000,000 par année, l'intérêt *per capita* à cette époque sera tout au plus de $1.37 au lieu de $1.57¼ comme maintenant, et cette estimation n'embrasse pas la réduction probable de la dette au moyen des ventes de terre. Voilà, je crois, M. l'Orateur, un côté encourageant de la question des taxes pour l'avenir.

ESTIMATION DE LA DÉPENSE PENDANT L'EXERCICE COURANT.

Arrivons maintenant à l'estimation de la dépense pendant le présent exercice.

Je soumets à l'examen de la Chambre une estimation revisée des recettes de l'exercice courant :—

Douanes	$20,500,000
Accise	5,600,000
Postes	1,400,000
Travaux Publics, canaux et chemins de fer	2,460,000
Intérêt sur placements	750,000
Divers	900,000
Timbres	100,000
Total	$31,710,000

et une dépense de $27,250,000, qui laisse un surplus de $4,460,000 pour le présent exercice.

J'ai déposé sur le bureau, hier, un budget supplémentaire qui entraîne une dépense, imputable sur le revenu consolidé, d'à peu près $1,000,000. Il se compose des items suivants :—

Sauvages, $327,189. Je n'ai guère besoin d'expliquer les circonstances qui ont nécessité cette dépense additionnelle pendant l'exercice courant : le très honorable chef du Gouvernement en a parlé dans les observations qu'il a faites en réponse à l'honorable chef de l'Opposition au cours des débats sur l'adresse.

L'item suivant est celui des frais d'exploitation des chemins de fer, $312,000. Ce n'est pas une nouvelle taxe imposée sur le peuple ; c'est une dépense nécessitée, je suis heureux de le dire, par l'accroissement des opérations des chemins de fer, et je suis également heureux d'être en mesure de constater qu'ils rapportent un revenu équivalant à l'augmentation de la dépense : par conséquent, bien que cet item ajoute à la somme nominale de la dépense, il n'ajoute rien du tout aux impôts de l'exercice courant.

Nous passons ensuite aux dépenses de l'immigration, $28,000. Cet item était autrefois à la charge du gouvernement d'Ontario, en vertu d'une convention d'après laquelle ce gouvernement s'était engagé à

défrayer les deux tiers des dépenses des immigrants qui viennent par voie de Québec s'établir dans cette province. Il refuse aujourd'hui de continuer cette convention, et nous demandons à la Chambre un crédit de $28,000 pour défrayer les dépenses encourues.

L'augmentation des dépenses des Postes est d'environ $75,000; mais, ainsi que je l'ai expliqué tantôt, les Postes donnent une augmentation de revenu.

Les Travaux Publics, revenu, et entretien et réparations, accusent une augmentation de $98,336 dans le premier cas et de $29,000 dans le second, en raison de l'augmentation des frais pour l'entretien des canaux.

M. McKENZIE.—L'honorable ministre peut-il indiquer les canaux séparément des chemins de fer ?

Sir LEONARD TILLEY.—Sur les Travaux Publics il y a $98,366 pour revenu, et $29,000 pour entretien et réparations.

Police à cheval, $90,000. Cet item a été aussi mentionné par l'honorable chef du Gouvernement dans le discours qu'il a fait en réponse à l'honorable chef de l'Opposition. Il est justifié par l'agrandissement des cadres du corps de police ; $90,000 seront déboursées au cours du présent exercice, parce qu'une partie de ce corps va être équipée et envoyée immédiatement au Nord-Ouest ; c'est pourquoi la dépense va être plus considérable cette année qu'elle ne le sera l'année prochaine.

Les engagements que nous avons à remplir au cours de l'exercice 1881-82 et qui ne sont pas imputables sur le revenu consolidé, peuvent être indiqués comme suit :—rachat de la dette, $2,758,880 ; chemins de fer et canaux, $9,500,000 ; arpentages des terres dans le Nord Ouest, $400,000 : total $12,658,880.

Nous nous proposons de faire face à cette dépense de la manière suivante :—surplus de l'exercice, $4,460,000 ; dépôts dans les caisses d'épargnes fédérales, en sus des paiements, $4,500,000 ; en banques, au crédit du Receveur-Général, et à demande, $5,300,000, sur lesquels nous pouvons prendre les $4,000,000 restant. Cela fait $12,960,000 sans emprunter un dollar sur les bons ou les obligations.

CHANGEMENTS AU TARIF.

Avant de passer à la dépense du prochain exercice, il est à propos que je donne une idée des modifications que nous allons proposer

pendant la présente session de faire au tarif; je crois que c'est mieux. Voici ces changements. Les résolutions sont rédigées différemment, mais je leur ai donné cette forme afin que mes honorables auditeurs puissent comprendre exactement leur effet.

Nous proposons de porter sur la liste des articles admis en franchise les suivants :—

Pièces anatomiques. Elles étaient admises en franchise avant 1879; nous les rétablissons sur la liste ;

Abeilles ;

Cuivre jaune, en feuilles ;

Métal anglais, en saumons et en barres ;

Cellulose en feuilles. Le cellulose est une imitation d'ivoire employée par les ébénistes et les facteurs d'orgues : il paie aujourd'hui 20 pour cent ;

Kaolin ;

Chloralum. Comme désinfectant c'est un article de grande valeur et très employé par les pauvres comme par les riches : nous avons cru devoir le porter sur la liste ;

Café, vert (excepté tel que prévu par l'Acte 42 Victoria, chapitre 15)

Volailles de race pour l'amélioration de l'espèce ;

Sable ou globules ferrugineux, et potée sèche pour polir le granit ;

Quinine. Ce changement a été fait par déférence pour les désirs de nos honorables amis de l'Opposition ;

Vif argent ;

Toutenague, en masses et en saumons ;

Thé (excepté tel que prévu par l'Acte 42 Victoria, chapitre 15) ;

Il me sera peut-être permis, M. l'Orateur, de dire ici quelques mots au sujet des attaques dont le gouvernement a été l'objet pour avoir annoncé d'avance qu'il demanderait au parlement d'abolir l'impôt du thé.

La Chambre n'a sans doute pas oublié que quand, au cours de la dernière session, l'honorable chef de l'Opposition déposa des résolutions par lesquelles il proposait de réduire les taxes, je déclarai, au nom de l'administration, les raisons pour lesquelles nous n'étions pas alors en mesure de demander au parlement cette réduction : parceque nous ne savions pas encore quel effet cette politique aurait, bien que jusque là

on eût la preuve que c'était un tarif qui pouvait produire un revenu ; toutefois nous étions encore dans l'incertitude sur les effets qu'il aurait quand les industries qui venaient d'être établies seraient en pleine opération.

J'ajoutai que des requêtes avaient été envoyées du Massachusetts, du Maine et de New-York au Congrès de Washington, le priant d'instituer une commission chargée de conférer, avec une autre commission nommée par le gouvernement impérial, sur la question de la réciprocité ; et que, vu ces circonstances, il n'était pas à propos d'abolir aucun des droits alors perçus, attendu qu'en ce faisant nous perdrions un revenu d'au moins $1,000,000 sur des produits naturels. Je déclarai que s'il n'était pas pris d'arrangements avec les Etats-Unis pour que ce revenu ne fût point entravé, je demanderais aux représentants du peuple, dès la rentrée des Chambres, d'abolir deux items de l'impôt : les droits dont étaient frappés le thé et le café.

Bien que, en 1872, sans aucun avis préalablement donné au public, avec un droit de 50 pour cent plus élevé que celui qui existe aujourd'hui, les marchands de thé se soient trouvés avoir en magasin des fonds considérables tout droit acquitté, bien que le gouvernement se fût rendu à la demande qui lui était faite de rembourser ces droits, il serait excessivement difficile aujourd'hui d'adopter ce principe, spécialement comme nous avons un droit différentiel sur le thé venant des Etats-Unis : il aurait été très difficile de se prononcer sur sa valeur, de constater si c'était une importation américaine ou non. C'est pourquoi le gouvernement décida qu'à moins de raisons plus fortes qu'il n'en pouvait alors prévoir, nous ne ferions pas ce que nous avions fait en 1872.

Et pour amoindrir la difficulté qu'avons-nous fait ? Lorsque, au mois de juillet dernier, mes collègues et moi sommes allés dans les provinces maritimes, nous avons répété ce que j'avais dit au parlement : que nous nous proposions, entr'autres choses, de demander aux Chambres d'abolir la taxe sur le thé et le café. Et nous fîmes cette déclaration afin que les marchands pussent être sur leur garde. Nous n'avions pas besoin de ce revenu, nous ne voulions pas que personne perdît par la réduction des droits sur ces articles, et nous ne voulions pas non plus être sujets aux embarras survenus en 1872. Voilà pourquoi nous répétâmes ce que nous avions dit au parlement.

Pour en revenir aux modifications du tarif, nous proposons d'ajouter sur la liste des articles admis en franchise les suivants :—

Fer-blanc, en masses, saumons et feuilles. L'abolition de l'impôt sur cet article représente une diminution de revenu d'au moins $100,000. Il est vrai que sur le fer-blanc qui entre dans l'exportation des conserves de poisson, les intéressés obtiennent aujourd'hui une remise, mais ce n'est pas sans beaucoup de difficulté. Nous avons en ce pays une industrie qui prend de grands développements—celle des conserves de poissons, de fruits et de légumes. L'abolition de cet impôt sera un soulagement pour les cultivateurs et les pêcheurs ;

Bois de service—bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge et bois satiné. L'abolition de l'impôt qui frappe ces articles fait droit à la demande des fabricants qui les emploient dans leurs industries.

Les droits suivants sont modifiés :

Outils de relieurs, de 15 pour cent à 10 pour cent ;

Verre à vitre commun et incolore, de 20 pour cent à 30 pour cent. L'ex-ministre des Finances sera sans doute content de cette proposition, car il y a une manufacture de verre dans une localité qui l'intéresse beaucoup.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Non, non.

Sir LEONARD TILLEY.—Ferraille et vieux fer, de $2 à $1 par tonne. La question des droits dont la ferraille et le vieux fer sont frappés a été imposée à l'attention du gouvernement. Cette industrie est importante sans doute, mais nous ne sommes pas prêts dans le moment à faire d'autre proposition à son égard ; je puis ajouter seulement que le sujet est à l'étude. Nous ne faisons d'autres modifications que celle que je viens d'indiquer ;

Articles de plomb, de 25 à 30 pour cent ;

Papier sablé, de 20 à 25 pour cent ;

Coques de navires, contenant les machines, resteront à 10 pour cent ; mais les machines dans les coques seront frappées d'un droit de 25 pour cent. Nous proposons ce changement, parceque le tarif permet aux gens d'aller construire un navire aux Etats-Unis et d'y installer les machines qui ne pourraient pas être apportées ici à 10 pour cent, mais qui amenées séparément, sont sujettes à un droit de 25 pour cent ;

Spiritueux et alcohols mélangés, de $1.90 à $2.10 pour cent. Les 20 centins que nous proposons d'ajouter avaient été omis dans le tarif, car des observations nous ont permis de constater que les extraits fluides importés dans le pays ne paient que 12½ pour cent, tandis que ceux qui les fabriquent ici ont à payer $1.90 pour l'alcohol qui entre dans la fabrication, et n'ont aucune protection.

Nous proposons d'ajouter à l'annexe A les articles suivants non-énumérés qui paieront :

Sacs contenant du sel fin, un droit de 20 pour cent. Actuellement les sacs dans lesquels le sel fin est importé ne paient aucun droit ; mais le fabricant de sel fin au Canada, s'il achète des sacs de coton, doit payer un droit, quel qu'il soit ;

Ressorts d'horloge, droit réduit de 35 à 10 pour cent ;

Graine de coton, droit réduit de 20 à 10 centins par boisseau ;

Pièces d'artifice, 25 pour cent ;

Tubes en fer forgé, de 1¾ pouce et plus, droit réduit de 25 à 15 pour cent ;

Tourteaux de graine de moutarde, 20 pour cent ;

Cire parafine ou stéarine, 3c. par livre, au lieu d'un droit *ad valorem*. Il a été difficile d'en arriver à une juste évaluation, et c'est pour cela que le changement est proposé ;

Riz, non décortiqué, ou *paddy*, 17½ pour cent. L'imposition de ce droit a pour but de favoriser—et nous réussirons probablement, car un certain nombre de steamers sont aujourd'hui nolisés—l'établissement d'un commerce direct entre le Canada et les Indes Orientales. En outre, on est à construire à Montréal des moulins où nous obtiendrons un meilleur article à meilleur marché.

Les officiers de la douane ont eu beaucoup de peine à fixer la valeur des différentes espèces d'arbres à fruits importés. Pour aplanir ces difficultés, nous proposons des droits spécifiques à la place des droits *ad valorem*, comme suit :—

Pommier, 2½ centins ; poiriers, 4c. ; pruniers, 5c ; cerisiers, 4c. ; cognassiers, 2½c. ; vignes cultivéees, 4c.

Peluche ou net de soie employés dans la ganterie, 15 pour cent.

Nous proposons de placer le vernis pour harnais et cuir sous le titre de cirage, à 25 pour cent ;

Ceintures et bandages sous le titre de bretelles de toute espèce;

Jeannette du Kentucky sous le titre de coton ouvré. Nous proposons ce changement parce qu'on a essayé de porter à l'entrée des articles de coton sous le titre de jeannette du Kentucky :

Etoffe de coton tricotée, 30 pour cent;

Coton noir et blanchi à trois ou six brins seulement, 12½ pour cent;

Prélart recouvert d'une couche d'huile, de peinture ou de goudron, et sacs en coton confectionnés à l'aiguille, 30 pour cent.

On s'est demandé, au ministère, quel droit devrait être imposé sur les pelleteries quand elles sont dans certaines conditions d'habillage. Pour trancher la question, nous proposons d'ajouter les mots " en tout ou en partie" après " pelleteries préparées."

Les traversins et oreillers avaient été frappés d'un droit moins élevé que les matelas. Nous proposons maintenant que l'impôt sur les traversins et oreillers soit le même que sur les matelas.

Sous le titre " verre et verreries," les articles pour la table pressés ou moulés doivent être ajoutés à la liste des articles frappés d'un droit de 30 pour cent.

Sous le titre de " peintures," le droit sur le minium orange sec, qui est à peu près le même article que le blanc de plomb sec, doit être réduit à 5 pour cent.

Nous proposons aussi d'ajouter à la liste des vernis, les laques, du japon, et collodion.

Ces modifications entraînent une réduction de $1,000,000 de l'impôt, sous le chef de douanes.

Je dois maintenant, M. l'Orateur, dire quelques mots de l'effet que ces changements pourront avoir sur les recettes provenant de l'accise.

On se souvient que la législation relative au tabac canadien a été changée. La nouvelle loi prescrit que ceux qui cultivent le tabac doivent avoir l'autorisation d'un officier du gouvernement de ce faire; mais nous proposons d'enlever cette restriction, afin que chacun puisse avoir la faculté de cultiver le tabac aussi ouvertement et aussi librement que la pomme de terre. Cependant, nous proposons de laisser tel qu'il est le droit qui frappe le tabac en torquettes, et d'accorder à certaines personnes, dans différentes parties du pays, sans exiger d'elles des honoraires en retour, une licence qui leur permette d'acheter des producteurs

tout le surplus de tabac que ceux-ci pourront avoir pour la vente et de le vendre aux fabricants. Nous proposons que tout tabac cultivé dans le pays paie, pour les deux années prochaines, un droit de 8c. par livre au lieu de 14c, et de 10c. pour les deux années suivantes. Cette modification aura probablement pour effet de diminuer le revenu d'à peu près $50,000 la première année—nous ne pouvons dire exactement le chiffre ; après cela, la réduction variera peut-être de $50,000 à $75,000 par année.

Il est une autre question que les hommes d'affaires et les banquiers ont portée à l'attention du gouvernement : je veux parler de la loi qui exige l'apposition de timbres sur les billets promissoires et les lettres de change. En préparant le tarif nous n'avons rien fait spécialement pour ceux qui sont engagés dans les opérations commerciales et financières, excepté d'améliorer l'état général des affaires et de faciliter le prompt acquittement des comptes. Nous proposons aujourd'hui de favoriser cette classe de la société en abolissant l'impôt en question, lequel a donné jusqu'ici un revenu de $200,000 par année.

De plus, nous avons décidé de demander au parlement, dans le budget supplémentaire, un crédit de $150,000 qui sera distribué comme prime d'encouragement aux pêcheurs du Canada au lieu de l'intérêt résultant de la sentence arbitrale sur les pêcheries. Cette question était difficile, M. l'Orateur, car quelques-uns des gouvernements locaux exerçaient une forte pression sur l'administration fédérale pour que l'indemnité leur fût distribuée ; mais le parlement a rejeté, par une majorité considérable, leur demande. Cependant, à cause de la concurrence et des empiétements dont nos pêcheurs étaient l'objet de la part des Américains, nous avons cru devoir donner une prime proportionnée au tonnage à tous les navires qui exploitent les pêcheries et une certaine somme à tous les bateaux employés à la pêche et munis d'un permis. Tout en encourageant les pêcheurs canadiens et en contribuant au développement des opérations de pêche—importante industrie dont les exportations dépassent six millions de dollars par année—cette prime augmentera, nous le croyons, la construction au Canada de navires comme ceux qu'on voit dans le Massachusetts et qui sont spécialement construits pour ce genre d'opérations. Aujourd'hui, depuis le traité de Washington et même avant, nos pêcheurs sont obligés d'aller dans ces ports, ainsi que dans d'autres des Etats-Unis, faire des arrangements

avec les propriétaires de navires et de clippers spécialement adaptés à la pêche afin de l'exploiter par parts; par conséquent la mesure que nous proposons n'aura pas seulement pour effet de les encourager, mais encore elle va donner une nouvelle impulsion à la construction de bateaux-pêcheurs.

Maintenant, M. l'Orateur, les propositions que je viens de faire connaître vont occasionner une perte de $1,300,000 par année sur le revenu provenant des douanes et de l'accise, tandis qu'il y aura, d'un autre côté, une augmentation de dépenses de $150,000 pour les services que j'ai énumérés. Cela va nécessairement réduire de $1,500,000 les ressources qui sont à la disposition du gouvernement, et peut-être même d'autres circonstances feront cette réduction plus grande encore.

Trois raffineries pour la fabrication du sucre de betterave sont en voie d'être établies dans le pays. C'est une industrie qui a été limitée jusqu'ici, mais nous ne devons pas oublier que le jour n'est pas loin--et peut-être viendra-t-il au cours des douze prochains mois--où le revenu que rapporte maintenant la canne à sucre importée sera diminué par l'active exploitation de cette industrie. Ce sera sans doute une perte pour le revenu; mais en même temps un élan sera donné à une industrie manufacturière qui bénéficiera spécialement à la classe agricole, si elle réussit.

Si nous songeons qu'il n'y a présentement que 180,000 broches en opération pour la fabrication du coton et qu'avant la fin de l'année 1882 il y en aura probablement 400,000, nous sommes très portés à penser que nous n'obtiendrons pas des cotons la même somme de revenu que nous avons reçue de cette source pendant le dernier exercice.

L'expérience des trois dernières années a démontré que quand la vie est donnée à une de ces industries manufacturières, ceux qu'elle emploie, ceux qui l'exploitent et ceux qui en importent la machinerie contribuent pour des sommes considérables au revenu—le revenu donné par la seule machinerie l'année dernière s'est élevé à $120,000—et ces sommes rendent au Trésor beaucoup de ce qui est perdu en droits sur les articles fabriqués; mais à mesure que ces industries augmentent et se multiplient, l'importation de quelques-uns de leurs articles doit nécessairement diminuer. Cependant, nous pouvons raisonnablement nous attendre à ce que, par suite des changements proposés et de l'augmen-

tation des industries manufacturières, nous aurons $1,750,000 de moins au prochain exercice que pendant l'exercice courant.

ESTIMATION DU REVENU ET DE LA DÉPENSE DU PROCHAIN EXERCICE.

Je vais maintenant, M. l'Orateur, faire l'estimation de ce que seront le revenu et la dépense du prochain exercice, après que les changements dont je viens de parler auront été opérés.

Je calcule que les douanes rapporteront l'année prochaine, au lieu de $20,500,000 comme cette année, la somme de $19,500,000 ; l'accise, $5,500,000 ; les postes, $1,500,000 ; chemins de fer et canaux, $2,500,000 ; intérêt sur placements, $700,000 ; divers, $900,000 : soit un total de $30,600,000.

La dépense, d'après le budget qui se trouve sur le bureau de la Chambre, sera de $27,300,000, ou à peu près. Le crédit que nous allons demander dans le budget supplémentaire comme prime d'encouragement aux pêcheurs va être de $150,000, et il y aura probablement un second budget supplémentaire de $150,000 : ce qui porte l'évaluation de la dépense du prochain exercice à $27,600,000. Les items qui augmenteront la dépense sont ceux portés au budget supplémentaire de l'exercice courant—sauvages, postes, chemins de fer et divers autres services—et ceci laissera un surplus de $3,000,000.

Je n'ai pas fait entrer en ligne de compte une somme beaucoup plus considérable provenant de la vente de terres du Nord-Ouest et que nous recevrons probablement au cours du présent exercice. L'estimation des recettes provenant de toutes sources et inscrites sous le nom de "divers" était l'année dernière d'environ $800,000. Ces recettes sont portées à $900,000 cette année et je m'arrête à la même estimation pour le prochain exercice ; mais tout porte à croire, et il est non seulement possible mais même probable, que si le gouvernement voit qu'il peut réserver dans les districts fixés pour l'établissement une quantité de terres suffisante qu'il soit en mesure de vendre argent comptant sans violer le principe de l'établissement réel, il en retirera un revenu considérable. Toutefois je n'ai mis dans ce calcul que la somme ordinaire qu'il est raisonnable d'attendre pendant le présent exercice.

On observera que nous avons à fournir une somme très considérable pour dépenses sous le chef de compte du capital. Ainsi, par

exemple, le ministre des chemins de fer a demandé $8,200,000 comme subvention au Syndicat du chemin de fer du Pacifique au cours du prochain exercice. Cette subvention est basée sur un état, présenté par le Syndicat, des travaux qu'il s'attend à exécuter. Je trouve cette estimation un peu élevée ; mais dans tous les cas, le gouvernement aura par la vente des terres la somme qu'il devra compter au Syndicat d'après les termes de la convention, et il ne sera pas obligé d'aller lever un emprunt au-dehors, quelle que soit cette somme.

Il y a plus. L'honorable ministre des chemins de fer et l'honorable ministre des Travaux Publics s'attendent à dépenser $9,000,000 sur les parties du chemin de fer du Pacifique actuellement données à l'entreprise, pour terminer les sections entre la tête du Lac Supérieur et Manitoba, sur la section de la Colombie Britannique, pour les canaux et autres travaux publics imputables sur le capital ; et en outre, nous aurons à racheter $7,340,000. Je ne devrais pas dire que nous aurons à racheter —nous ne sommes pas obligés de racheter—je dis plutôt nous en rachèterons $5,000,000 portant intérêt de 5 pour cent ; mais nous avons donné avis aux détenteurs de ces $5,000,000 d'effets publics à 5 pour cent que nous les rachèterions au mois de septembre prochain, et les $2,340,000 d'obligations à 6 pour cent viennent à échéance en Angleterre.

Il nous faudra donc $16,340,000 en dehors des sommes que nous devrons payer au Syndicat et pour lesquelles nous avons maintenant $5,000,000 de dépôts avec intérêt en banque. Nous avons pour le prochain exercice un surplus estimé à $3,000,000, un dépôt dans les caisses d'épargnes estimé à $4,000,000 et $1,000,000 par les billets fédéraux en circulation,—ne laissant que $3,500,000 qu'il nous faudra lever soit en changeant les bons de 4 pour cent contre ceux de 5 jusqu'à la concurrence de cette somme, ou en émettant en Canada un emprunt à 4 pour cent. Nous aurons $8,150,000 l'année dernière, $12,000,000 cette année et $16,000,000 l'année prochaine sans lancer un emprunt en dehors du pays, ou même aucun emprunt, excepté les deniers reçus de la population.

C'est un fait remarquable, et je le signale à l'attention de la Chambre, que les sommes qui sont aujourd'hui versées tous les mois dans les caisses d'épargnes du Canada dépassent de près de $400,000 celles qui en sont retirées, et il en est ainsi depuis trois ans. Oui, je suis en mesure de dire ici que dans les trois ans et quatre mois expirés le 1er

février,—bien que le gouvernement n'eût pas besoin de tout cet argent, bien qu'il ait établi des règlements à l'effet que le montant de chaque dépôt dans les caisses d'épargnes fût réduit de $10,000 à $3,000 et qu'il ne fût pas payé d'intérêt pour le mois pendant lequel l'argent est déposé ou retiré, afin de décourager les dépôts,—nonobstant tout cela, le montant des dépôts faits dans les caisses d'épargnes postales pendant la période en question a dépassé de $10,000,000 et plus celui des retraits, et dans les banques du pays l'augmentation a été d'au-delà de $26,000,000: ce qui fait une augmentation de plus de $36,000,000 en dépôts des fruits du travail du peuple. Et cela, pendant que nous plaçons des sommes considérables dans les manufactures et autres industries, pendant que nous envoyons notre argent au Manitoba et dans le Nord-Ouest pour y trouver des placements, pendant que le peuple a acheté dans les trois derniers mois pour $3,000,000 de bons du chemin de fer du Pacifique. Certes, il est impossible de donner de la prospérité du pays une preuve plus évidente que celle-ci, et j'affirme—et j'espère le prouver avant de finir—que cet état de choses est du en grande partie, ainsi que je l'ai dit en commençant, à la politique, à la politique nationale adoptée en 1879.

PRÉDICTIONS DE L'OPPOSITION AU SUJET DE LA POLITIQUE NATIONALE.

Je sais, M. l'Orateur, que parler chiffres est chose très aride, et je n'ai peut-être pas été aussi clair que j'aurais désiré l'être; mais après avoir fait connaître brièvement la dépense et le revenu du dernier exercice, la dépense et le revenu probables de l'exercice courant et ceux du prochain, je veux dire quelques mots au sujet des prédictions que la gauche a faites lorsque cette législation fut proposée aux Chambres.

Si ma mémoire ne me trompe pas, toutes ces prédictions ont fait défaut, complètement fait défaut, et je vais, M. l'Orateur, donner des preuves à l'appui de cette assertion. Je sais qu'elle est sérieuse, c'est beaucoup de dire qu'elles sont toutes tombées à plat ; néanmoins, je le répète.

Quelles étaient les prédictions que faisait l'Oppposition ? Une d'elles était à l'effet que la politique nationale nuirait au commerce entre le Canada et l'Angleterre, qu'elle était plutôt dans l'intérêt des Etats-Unis que dans celui de la mère-patrie, que par suite elle créerait en Angleterre

un sentiment de mécontentement contre nous et que notre crédit en souffrirait.

Le temps, M. l'Orateur, résout bien des questions : il a résolu celle-là. Je tiens entre mes mains un état comparatif—j'ai choisi l'année 1877 parce que les importations des articles destinés à la consommation se rapprochent plus de celles de 1881 que les importations des autres années pendant lesquelles l'ancien tarif était en vigueur—au moyen duquel je constate que le total des importations en 1876-77 a été de $96,300,483. En déduisant de ce chiffre les céréales américaines exportées et qui représentent une valeur de $4,562,000 comprise dans les importations pour consommation, il reste une balance de $91,737,740. Les importations de la Grande Bretagne cette année là ont été de $39,-572,239 ou 43 pour cent du chiffre total ; celles des Etats-Unis, $46,746-736, ou 51 pour cent, et celles d'autres pays $5,418,765 ou 6 pour cent. En 1881 les importations de la Grande Bretagne ont été de $43,583,808 ou 48½ pour cent du total, contre 43 pour cent en 1876-77 ; des Etats-Unis, $36,704,112 ou 40 pour cent, contre 51 pour cent en 1876-77 ; et celles d'autres pays, $11,323,684, ou 11½ pour cent :—soit un total de $91,611,604 contre $91,737,740 en 1876-77. Ces chiffres accusent donc une augmentation de $4,011,569 dans les importations de la Grande Bretagne, une diminution de $10,042,624 dans celles des Etats-Unis et une augmentation de $5,904,916 dans celles d'autres pays ; ils établissent clairement—et ils corroborent la preuve qui en a été faite à la dernière session,—que dans les deux dernières années il y a eu une augmentation relative très considérable dans les importations de la Grande Bretagne sur celles des Etats Unis

Nous faisions prévoir ce résultat en 1879, parce que les manufactures que le gouvernement comptait implanter au Canada par le moyen du tarif étaient celles dont nous avions jusque là largement importé les produits des Etats-Unis. Ce n'est certes pas un sentiment de malveillance à l'égard de nos voisins qui nous a fait établir le nouveau tarif ; mais nous avons naturellement été très satisfaits en voyant que la politique que nous avions adoptée dans le but de donner de l'ouvrage à nos populations serait moins préjudiciable aux industries et au commerce de la Grande Bretagne qu'à ceux des Etats-Unis. Tel a été le résultat, et il démontre l'inanité des craintes que nos amis de l'Opposition ont essayé de créer à cet égard.

Une autre prédiction que ces messieurs faisaient, c'est que par l'opération d'un tarif qui imposait un droit sur les céréales le commerce d'expédition entre les Etats-Unis et l'Europe, par la voie du Saint-Laurent, diminuerait. Or, j'ai fourni, pendant la dernière session, les preuves les plus concluantes que le tarif n'a pas produit cet effet......

M. MACKENZIE.—Que dites-vous des opérations de la dernière saison ?

Sir LEONARD TILLEY.—Je vais vous donner les chiffres de trois années, et j'en viendrai ensuite à ceux de la dernière saison.

M. MACKENZIE.—Donnez-nous ces derniers.

Sir LEONARD TILLEY.—Je puise aux Tableaux du Commerce et de la Navigation des cinq dernières années, et je démontre que ce n'est pas le tarif qui a causé la diminution de la dernière saison. En 1876-77 la quantité de grains étrangers—changeant la farine en boisseaux de grains—exportés du Canada, a été de 6,565,154 boisseaux ; en 1877-78, de 8,521,590 ; en 1878-79, de 8,777,380 ; en 1879-80, de 11,808,049 ; et en 1880-81, de 12,143,720 : soit une moyenne de 7,954,711 boisseaux pendant trois ans, de 1876 à 1879, avant que les difficultés que devait créer le tarif aient pu exister,—tandis que dans les deux années après l'imposition d'un droit sur les céréales, la moyenne a été de 11,975,000 boisseaux.

Maintenant, mon honorable ami (M. Mackenzie) demande les chiffres de la dernière saison. Après l'ouverture de la navigation, ou après le mois de juillet, il y eu une diminution ; mais quelle en a été la cause ? Les exportations des ports des Etats-Unis ont aussi diminué pendant cette période. A New-York il y a eu diminution de 22 pour cent ; à Baltimore, de 24 pour cent environ, à Philadelphie, de 40 pour cent environ, et à Boston, où elle a été la moins forte, de 16 pour cent environ. Il y avait encore une autre cause, qui est de rare occurrence. Il existait depuis deux ans une coterie qui contrôlait le commerce de grains à Chicago et qui maintenait les prix aussi haut que possible. Cette coterie a conclu des arrangements spéciaux avec des compagnies de chemins de fer, pour le transport du blé à des taux très réduits, ce qui a eu l'effet de faire passer ce trafic par New-York plutôt que par le Saint-Laurent. C'est à ces circonstances exceptionnelles, et spécialement à la diminution des exportations des Etats-Unis qu'est due la diminution de

32 pour cent dans nos transports comparés à ceux de l'année précédente. Le fait que les produits agricoles des Etats-Unis devaient passer en transit et être entreposés pour l'expédition aux différents ports du Canada, n'a rien eu à faire dans cette diminution.

J'ai donné ces chiffres afin de prouver que la crainte de nos honorables adversaires, de voir le commerce de transport du Saint Laurent en souffrir, n'a pas été réalisée.

Prenons encore une contre-prédiction des députés de l'Opposition ; ils prétendaient que, pour employer leurs propres expressions, le tarif allait démembrer l'Union. Comment allait-il démembrer l'Union ? Parce que, disaient-ils, le tarif allait imposer de nouvelles charges à quelques-unes des petites provinces, qui viendraient ensuite frapper à la porte du gouvernement fédéral et demander qu'on les débarrassât des charges imposées par l'opération du tarif ; ou bien qu'on leur permît de se retirer de l'Union,

Mettons ensemble, pour les besoins de notre comparaison, les deux provinces d'Ontario et de Québec,—car une grande partie des marchandises consommées dans Ontario est déclarée au port de Montréal ; et mettons ensemble d'un autre côté les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse,—car le Nouveau-Brunswick reçoit de la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse une grande partie des produits naturels du sol, tandis que les négociants de Saint Jean fournissent beaucoup de marchandises aux marchands de la partie ouest de la Nouvelle Ecosse, le revenu étant perçu au Nouveau Brunswick et payé par le consommateur dans la Nouvelle Ecosse. Si nous comparons ces deux provinces prises ensemble avec les deux provinces d'Ontario et de Québec, quel sera le résultat ? Que sous le tarif de nos adversaires les habitants de la Nouvelle Ecosse payaient en droits de douane, pendant ces cinq ans, 14½ centins par tête de plus que ceux des provinces d'Ontario et de Québec. Maintenant, prenons les derniers rapports du commerce, et voyons quel est le résultat du nouveau tarif, en ce qui concerne la population de ces provinces ; nous trouverons que la capitation, pendant ces deux ans, au lieu d'être de 14½ centins plus élevée est beaucoup plus basse que celle des provinces d'Ontario et de Québec. L'honorable député qui me fait face (M. Anglin) applaudit ; je suis on ne peut plus flatté qu'il soit satisfait de ces résultats

Il faut tenir compte du fait que, en 1879-80, la population de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick versait au trésor une somme considérable sous forme de droits sur le sucre qu'elle consommait et qui était raffiné à Montréal, mais pendant l'année courante, le contraire a eu lieu, et les tableaux du rapport prouveront que, dorénavant, les raffineurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick paieront aux percepteurs des douanes une somme considérable de droits sur des marchandises consommées dans Ontario et dans la province de Québec. De sorte que, en tenant compte des droits qui auraient pu être payés par la population des provinces maritimes pour des articles achetés pour Ontario et Québec, on en viendra à la conclusion que le tarif actuel, loin d'avoir des effets désastreux pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick a eu un effet salutaire en ce qu'il a diminué les taxes ; et cet effet salutaire s'est encore plus vivement fait sentir dans la province de l'Ile du Prince-Edouard. On verra que si quelque province a des raisons de se plaindre, ce n'est pas une des provinces maritimes, en faveur desquelles on sollicite les sympathies de cette Chambre ; car, en fin de compte, le tarif n'a eu pour elles que l'effet de réduire, comparativement, plutôt que d'augmenter leurs taxes.

DROIT SUR LE CHARBON.

On nous a dit aussi, M. l'Orateur, que le tarif serait oppressif pour une certaine partie du Canada, à cause de l'imposition d'un droit sur le charbon, tandis que ce droit ne serait d'aucun avantage aux provinces qui comme la Nouvelle-Ecosse et d'autres, possèdent des mines de houille. Un député de la gauche m'a demandé en 1879, quelle augmentation de la consommation, ou quelle demande le gouvernement espérait créer pour le charbon de la Nouvelle Ecosse, par l'imposition d'un droit. Je répondis que dans peu de temps probablement la consommation du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans le Canada, augmenterait jusqu'à 400,000 tonnes.

M ANGLIN.—Et déplacerait une quantité équivalente de charbon américain.

Sir LEONARD TILLEY.—Oui, je l'ai dit ; j'ai dit " des quantités considérables," mais si l'honorable député le préfère, je dirai " une quantité équivalente." Je ne m'attendais pas, M. l'Orateur, si confiant que je

fusée dans les résultats du tarif, je ne m'attendais pas à voir en trois ans, les industries nouvelles créer une demande de 400,000 tonnes de charbon ; mais nous constatons aujourd'hui que ces industries croissent tellement par tout le pays qu'elles demandent au delà de 400,000 tonnes de plus qu'auparavant des mineurs de la Nouvelle-Ecosse, et qu'elles ont aussi grandement accru la quantité importée des Etats-Unis.

M. MACKENZIE.—L'honorable ministre voudra-t-il dire où ce charbon est distribué dans les autres provinces ?

SIR LEONARD TILLEY.—Je ne pourrais pas dire où, mais je sais qu'il en est venu jusqu'à Cobourg.

M. MACKENZIE.—Combien ?

SIR LEONARD TILLEY.—Je le sais parce que je l'ai vu entrer dans l'établissement. C'est 800 tonnes je crois, que les propriétaires m'ont dit avoir acheté à la Nouvelle Ecosse. J'ai entendu dire aussi qu'une manufacture de Kingston avait employé du charbon de la Nouvelle-Ecosse, et l'on a déclaré que c'était le meilleur pour la production de la vapeur. A Guelph aussi, on me dit qu'on en a brûlé. Mais voici ce que prouvent les documents officiels : c'est que, en 1877, la production des mines de la Nouvelle-Ecosse a été de 757,000 tonnes ; en 1878, elle a été de 770,603 tonnes ; en 1879, de 788,271 tonnes, en 1880, de 1,032,710 tonnes, et en 1881, de 1,116,248 tonnes. Ajoutons-y la production des mines de la Colombie anglaise, 214,243 tonnes, au lieu de 145,542 tonnes en 1878, ce qui fait un total de 916,145 tonnes en 1878, contre 1,333,391 tonnes en 1881, soit une augmentation de 417,246 tonnes pour l'année.

M. MACKENZIE.—L'honorable ministre voudrait-il maintenant donner les chiffres des exportations pour chacune de ces années ?

SIR LEONARD TILLEY.—Pour les Etats-Unis, elle est à peu près la même.

M. MACKENZIE.—Pour tous les pays ?

SIR LEONARD TILLEY.—Pour tous les pays elle est à peu près la même ; et la consommation au Canada reste avec cette augmentation de 400,000 tonnes.

M. BUNSTER.—M l'Orateur, me serait-il permis——

PLUSIEURS VOIX.—A l'ordre !

M. L'ORATEUR.—A l'ordre.

M. BUNSTER.—J'ai le droit de rectifier les informations du ministre des Finances ; si nous avions eu le chemin de fer de l'île, l'augmentation aurait été de plus d'un million de tonnes.

Sir LEONARD TILLEY.—Cela démontre quelle perspective nous avons devant nous.

LE COMMERCE DU SUCRE.

Notre politique a soulevé une autre grave objection ; on nous a reproché le droit additionnel que nous avons imposé sur le sucre raffiné dans les pays payant des primes aux raffineurs. C'est-à-dire que nous imposions sur les importations de sucre provenant des pays qui paient des primes, un droit *ad valorem* devant être perçu sur la valeur du sucre, droits payés. Et en nous voyant augmenter de 5 pour cent les droits sur le sucre brut, et de 10 pour cent les droits sur le sucre raffiné, les honorables députés de l'opposition s'écriaient que c'était un procédé indigne, qui allait faire perdre au Canada quelque chose comme un million— de $900,000 à $1,000,000. Il vaudrait mieux, disaient-ils, prendre tous les ouvriers à qui nous espérions procurer ainsi de l'ouvrage dans les raffineries, les loger dans un hôtel et y payer leur pension, que de songer à mettre en pratique une politique de ce genre. Maintenant, voyons les faits qui se sont produits depuis quelques années. L'année dernière, je crois, mais certainement l'année précédente, l'ex-ministre des Finances a déclaré que nous aurions une diminution de $900,000 dans le revenu.

Le chef de l'opposition lui-même a dit ici, et dans un dîner public à Toronto que, pendant l'année 1879-80, nous avions perdu $600,000 de revenu, et que le public avait payé $600,000 de plus par l'augmentation des prix sur le sucre qu'il avait consommé ; de sorte que le monopole des raffineurs, comme il l'appelait, avait coûté au peuple du Canada $1,200,000 par année. J'ai répondu, dans cette enceinte, à l'honorable député, lorsqu'il disait que le revenu avait diminué de $600,000, que les rapports déposés sur le bureau de la Chambre semblaient lui donner raison, parce qu'ils constataient que pendant l'année 1880, il y avait eu une diminution de $600,000 dans le revenu perçu sur le sucre, comparé à celui qui avait été perçu en 1879 ; mais je fis aussi remarquer que le revenu perçu en 1879 était de $300,000 plus élevé qu'il l'eut été si l'on

n'avait importé en janvier, en février et en mars, avant le changement du tarif, pour une valeur de $1,000,000 de sucre de plus qu'on importait ordinairement pendant cette période ; de sorte qu'il n'y aurait pas eu cette diminution apparente de $600,000 si ces $300,000 avaient été créditées à l'année suivante. En outre, les rapports déposés devant la Chambre, du revenu perçu pendant les six premiers mois de cet exercice financier, prouvaient que le revenu à être perçu pendant l'année égalerait, s'il ne surpassait pas, celui qui avait été perçu les années précédentes. Et le résultat nous a donné raison. Les chiffres que je vais citer sont tirés des tableaux du commerce et de la navigation ; les voici : pendant l'année dernière, il a été payé au trésor, pour droits sur le sucre importé, une somme de $154,910 de plus que la moyenne des cinq années du régime libéral et du tarif de nos adversaires.

J'avais donc raison ; et le tarif actuel n'a eu pour résultat aucune diminution, ou presqu'aucune diminution du revenu ; car si nous ajoutons $800,000 à la valeur du sucre importé, ces $800,000 représentant le fret depuis les Antilles, la main-d'œuvre dans les raffineries, le charbon employé, l'intérêt sur le capital placé et les autres dépenses ; et si l'on ajoute aux sommes mentionnées 43 pour cent pour le droit perçu pendant l'exercice 1876-77 sur le sucre importé, on arrive à la conclusion qu'il n'a été perçu que $40,000 de plus que l'année dernière. Toujours est-il que l'on a perçu l'année dernière $154,000 de plus que la moyenne des cinq années précédentes ; voilà le fait qui répond à cette prétendue diminution du revenu.

Disons maintenant quelques mots du coût du sucre, pour le consommateur. Lorsque je fis mon exposé financier l'année dernière, je m'étais procuré, de bonne source, un état comparatif des prix à New-York et à Montréal, pendant la période où nous avions deux raffineries en opération. Et j'ai démontré que, en ce qui concerne le sucre granulé, les prix payés par les consommateurs au Canada étaient de vingt-cinq centins par cent livres plus élevés qu'ils l'auraient été si ce sucre avait été importé sous le tarif de 1878-79. Mais j'aurais dû ajouter que ces calculs ne tenaient pas compte du profit des importateurs, des courtiers, qui servent d'intermédiaires entre les raffineurs de New-York et les négociants du Canada. Cependant, j'admets que, en ce qui concerne le

sucre granulé, en négligeant les profits des courtiers, il y avait une différence de 25 centins par cent livres. Les sucres jaunes de raffinerie étaient à bien plus bas prix qu'ils n'auraient pu l'être s'ils avaient été importés sous le tarif de 1877.

J'ai aujourd'hui un tableau, préparé avec soin, des valeurs du sucre pendant deux périodes de chaque mois à New-York et à Montréal, en déduisant le drawback et en ajoutant 30 centins par quintal pour couvrir les frais d'exportation. Dans ces calculs ne sont pas compris les 50 centins de profits par quintal sur les transactions entre le raffineur de New-York et le consommateur canadien. Et cependant, en donnant au consommateur le bénéfice de ces omissions, il paie 7 centins de moins sur cette qualité de sucre que s'il avait à l'importer de New-York sous l'ancien tarif. Ajoutons-y les profits des courtiers, et le bénéfice sera de 57 centins par cent livres. Pour les autres sucres raffinés, la différence est encore plus considérable.

En résumé, le revenu n'a rien perdu, et on a probablement dépensé, au Canada, $800,000 pour le raffinage des sucres, le fret et le charbon. Quels ont été les résultats de cet état de choses? Je l'ai expliqué longuement l'année dernière, et j'ai démontré quelles avaient été les suites de l'établissement des raffineries. Les raffineries de sucre de canne emploient aujourd'hui 1,000 ouvriers; et ce nombre doit être porté à 1,100, si on y ajoute les ouvriers à qui les raffineries de sucre de betteraves donnent directement de l'emploi. Ces hommes ont pour la plupart des familles, ils ont besoin de nourriture, de vêtements, de logements et de tout ce que vendent les marchands, les manufacturiers et les cultivateurs. Ces hommes sont employés dans le pays, à des salaires rémunérateurs, tandis qu'ils auraient été obligés de s'expatrier, si la nouvelle politique fiscale n'avait établi ces industries et ne les eût mises en opération.

Nous avons encore une augmentation de 400,000 tonnes dans la production des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Cette augmentation a dû donner de l'emploi à 1,000 ouvriers. De ces 400,000 tonnes, 60,000 sont consommées par les raffineries de sucre. Ainsi nous avons donné de l'emploi aux mineurs, un marché aux propriétaires de mines de charbon, du fret aux chemins de fer et aux navires—60,000 tonnes de fret aux navires transportant le sucre entre les Antilles et les

différents ports du Canada. De tout le sucre importé, 90 pour cent environ vient directement au Canada, au lieu de 6 pour cent en 1878. Nous avons aussi donné de l'ouvrage aux tonneliers, et, dans une certaine partie du pays que j'ai visitée, les terrains boisés ont augmenté de valeur par suite de la demande du bois employé spécialement à la fabrication des boucauts.

Le commerce augmentant partout, il a fallu de nouveaux outillages, et lorsqu'ils ont été en opération, il y a eu augmentation de la main-d'œuvre. Les honorables membres de la gauche savent qu'une des raffineries n'a pas eu, jusqu'ici, beaucoup de succès au point de vue financier; sans cela, ils n'auraient pas manqué de citer la raffinerie de Moncton comme faisant d'énormes bénéfices. Mais cela va permettre à l'ex-ministre des finances de répéter que tous ces établissements vont se ruiner lorsque, par leur multiplication, la concurrence sera trop ardente, et que ceux qui y ont placé leurs capitaux les ont à jamais perdus. Si notre politique n'était basée que sur cette question des raffineries, dont on parle comme d'un monopole gigantesque, les chiffres que j'ai cités suffiraient à réfuter tous les arguments de l'opposition et à réduire à néant toutes ses théories.

On a prétendu, M. l'Orateur, que le tarif manquerait son but, soit comme tarif de revenu, soit comme tarif protecteur. Quelle preuve avons-nous que l'Opposition se soit trompée sur ce point encore? Il y a plusieurs manières de démontrer que le réveil de nos industries est un des résultats du tarif. Celle que je vais adopter consistera à prouver que la quantité des matières premières importées a augmenté depuis l'adoption du tarif.

La séance est suspendue à six heures.

SÉANCE DU SOIR.

M. MACKENZIE.—Avant que le ministre des finances reprenne son discours, me permettra-t-il de lui demander si les $150,000 qu'il propose de donner comme prime aux pêcheurs sont un crédit extraordinaire pour cette année seulement, ou s'il se propose de demander le même crédit tous les ans ?

Sir LEONARD TILLEY.—Nous ne nous proposons pas d'en faire le sujet d'une loi spéciale, mais de demander un crédit tous les ans.

Lorsque la séance a été suspendue, je me préparais à citer quelques faits prouvant que les membres de l'opposition n'avaient aucun lieu de craindre que cette politique n'eût pas pour résultat la création de nouvelles industries et l'augmentation du travail dans les manufactures.

COTON BRUT, PEAUX VERTES ET LAINE.

Je parlerai d'abord de l'augmentation des importations de matières premières employées dans les manufactures, comme le coton brut, les peaux vertes et la laine. Ces trois articles, surtout le coton, puisqu'on ne le produit pas dans le pays, peuvent donner une idée exacte de l'augmentation des produits de nos manufactures. Le coton brut importé en 1877-78 se montait à 7,243,413 livres; en 1880-81, à 16,018,721 livres, soit une augmentation de plus du double en trois ans. Les peaux importées en 1877-78 représentaient une valeur de $1,207,300 ; en 1880-81, elles atteignaient une valeur de $2,184,884, ou près du double. La laine importée en 1877-78 se montait à 6,230,084 livres; en 1880-81, à 8,040,287 livres. La laine exportée en 1877-78 se montait à 2,445,893 livres, et en 1880-81, à 1,404,123 livres ; soit une augmentation de 1,810,-000 livres dans les importations, et une diminution dans les exportations qui démontre que la consommation en 1880-81 de laine canadienne a excédé de 1,041,770 livres celle de 1877-78; la différence entre la consommation de la laine d'une période à l'autre est par conséquent de 2,851,973 livres.

L'augmentation de la valeur des cotons, cuirs et lainages manufacturés, en 1881, comparée à celle de 1878, est donc de plus de $5,500,000 sur ces trois articles seulement.

NOUVELLES MANUFACTURES.

Voyons maintenant les faits que nous avons pu recueillir au sujet de l'établissement de nouvelles manufactures et du nombre de personnes qui y sont employées. Je vais donner les chiffres de l'ensemble d'abord, puis j'entrerai dans les détails pour une ou deux localités, afin de prouver quels ont été les résultats du tarif. J'ai des tableaux concernant les salaires, mais je commencerai par le nombre des personnes employées. D'après un examen très incomplet, puisqu'il ne s'est étendu qu'à une partie seulement du Canada, j'ai constaté qu'on a fondé depuis mars

1879 jusqu'à octobre dernier, quatre vingt-quinze manufactures nouvelles, donnant de l'emploi à 7,025 personnes. Les filatures de coton qui sont actuellement en construction et qui seront probablement terminées avant un an, emploieront 3,000 personnes de plus que le nombre que je viens de mentionner. J'ai visité 440 et quelques établissements industriels qui étaient en opération en 1878, moins les quatre-vingt-quinze nouveaux dont je viens de parler, et j'y ai trouvé une augmentation de personnel variant de 5 à 30 pour cent, avec une moyenne de 17 pour cent pour les 350 et quelques fabriques. Cette augmentation de 17 pour cent, en prenant pour base le recensement de 1871 et en tenant compte de la réduction du nombre des employés en 1871 et 1878, donnerait un chiffre de 17,850 ; ce qui ferait en tout 24,875 employés de plus qu'en 1878.

Je vais prendre maintenant, pour y rechercher les résultats du tarif, une des villes du Canada : la ville de Hamilton, cette cité ambitieuse qui est représentée par l'honorable député siégeant à ma droite (M. Robertson). Voici un tableau fait par l'agent d'immigration de cette ville, celui-là même, si je me le rappelle bien, qui, dans un rapport adressé à l'un des membres du gouvernement local, y avait inséré un état, lequel fut supprimé, donnant le nombre des ouvriers employés dans les manufactures de la ville.

UNE VOIX.—Cet état y aurait été déplacé.

Sir LEONARD TILLEY.—C'est possible ; mais il aurait été de quelque importance pour mettre le public au courant des faits contenus dans ce relevé, et afin de démontrer qu'il y avait de l'emploi pour les immigrants de cette localité.

Maintenant, nous constatons que la valeur, en 1881, des bâtiments occupés par des établissements industriels, à Hamilton, jusqu'à cette date, était de $1,074,100. J'ai ici les réponses de différentes personnes avec lesquelles le ministre de l'Agriculture s'est mis en communication par l'entremise de l'agent d'immigration. En 1878, la valeur des bâtiments occupés par des établissements industriels dans la ville de Hamilton était de $705,200, soit une augmentation de $368,900, ou dans la proportion de 51 pour cent. La valeur de l'outillage, des machines, etc., en 1881, était de $1,174,750 ; en 1878, elle n'était que de $538,100, soit une différence de $636,650, ou une augmentation de 113

pour cent. La valeur des produits manufacturés en 1881—je prie la Chambre de faire bien attention à ceci—la valeur des produits manufacturés dans cette seule ville, en 1881, a été de $7,478,700 ; en 1878, elle avait été de $3,857,000—soit une augmentation de $3,621,700, ou 94 pour cent. Le nombre des ouvriers employés en 1881 était de 9,054, et en 1878, il était de 3,708, soit une augmentation de 4,351, ou 117 pour cent entre 1878 et 1881. La moyenne des salaires par tête, en 1881, était de $1.17½, et en 1878, de $1.07¼, ce qui donne une augmentation de 9¼ pour cent, ou 10¼ centins par tête. Le nombre des ateliers et des manufactures, en 1881, était de soixante-dix-huit ; en 1878, il n'était que de cinquante-sept ; soit une augmentation de trente sept pour cent. En 1878, trente-trois ateliers avaient du travail pour la journée complète, et vingt quatre avaient réduit les heures de travail. En 1881, un seul atelier en est à la journée réduite, cinquante six à la journée complète, et vingt-et-un font travailler une partie de la nuit, ce qui fait en tout soixante-dix-huit. Voilà la situation industrielle de la ville de Hamilton.

LES SALAIRES.

Un député de l'opposition, venant de ma propre province, et parlant des effets du tarif à l'avant-dernière session, disait que s'il était un résultat dont on s'était cru certain, c'est que le tarif ferait augmenter le salaire des ouvriers, et que cependant tel n'était pas le cas. J'ai ici un tableau analytique des états fournis par 460 établissements industriels et qui donne le taux des salaires en 1881, comparé avec celui des salaires en 1878. Dans 135 de ces établissements, sur les 460 que j'ai visités, les salaires sont les mêmes qu'en 1878, mais presque tous font travailler la journée complète, tandis qu'auparavant, un grand nombre avaient réduit les heures de travail. Cinquante manufactures ont été inaugurées aux salaires régnant à l'époque, et il n'y a pas eu lieu de les modifier. Dans 277 fabriques, les salaires ont été augmentés de 5 à 35 pour cent. Le taux général des salaires dans tout le pays a été considérablement augmenté, nous le savons tous. La question des salaires est donc réglée.

M. PATERSON (Brant Sud.)—Pouvez-vous les comparer avec les salaires payés aux Etats-Unis ?

Sir LEONARD TILLEY.—Je sais, M. l'Orateur, que nous avons été obligés de faire venir des Etats-Unis des ouvriers pour nos manufactures, et de les payer plus, dans certains cas, qu'ils n'étaient payés de l'autre côté de la frontière.

M. PATERSON.—Avez-vous une taxe sur la main-d'œuvre étrangère qui nous arrive au Canada?

Sir LEONARD TILLEY.—Non, nous n'avons aucune taxe sur la main-d'œuvre qui vient du dehors; nous donnons aux ouvriers cet encouragement que l'honorable député félicitait son chef de leur avoir accordé lorsqu'il augmenta le droit sur les cigares. L'honorable député avait pris la parole pour féliciter l'ex ministre des finances de ce qu'il avait augmenté le droit sur les cigares, déclarant qu'il avait ainsi fait venir au pays des milliers d'ouvriers, et que c'était la meilleure politique à suivre. C'est le même genre de protection que nous leur offrons, et j'espère qu'il nous donnera son appui.

M. PATERSON.—La citation est inexacte, voilà le malheur.

Sir LEONARD TILLEY.—Alors qu'on me corrige: pourtant, je l'ai lue quelque part et je n'ai pas vu de contradiction.

M. PATERSON.—C'était une figure de rhétorique.

Sir LEONARD TILLEY.—On vient de me passer le *Compte-rendu des Débats*. Je suppose qu'il a dû revoir son discours avant qu'il parût dans les *Débats?*

M. PATERSON.—J'ai dit que c'était une figure de rhétorique.

Sir LEONARD TILLEY.—Mais voyons, M. l'Orateur, de qui est ce discours. Je vois que c'est un discours de M. Paterson, et je suis convaincu que ce n'est pas de mon honorable ami qui siége derrière moi (M. Patterson, Essex). Voici le texte:

"L'année dernière, le ministre des Finances, en revisant le tarif, a donné à notre industrie des avantages qu'elle n'avait jamais eus jusqu'alors. Le résultat est qu'un millier d'hommes qui étaient employés à cette industrie en Allemagne ont été littéralement transportés au Canada et mis à l'ouvrage. Le coût de l'article n'est pas du tout augmenté et le Canada en a tout le bénéfice. Les intermédiaires ont vu diminuer leurs bénéfices; mais personne ne semble les plaindre beaucoup, la sympathie générale étant pour le producteur et le consommateur."

Je dirai donc à mon honorable ami......

M. PATERSON.—Je ne m'en dédie pas encore. J'ai dit à cette époque, au figuré, que ces hommes n'avaient pas tort......

PRIX DES ARTICLES FABRIQUÉS.

SIR LEONARD TILLEY.—J'en viendrai maintenant à une autre assertion des honorables députés de l'Opposition ; mais avant d'aborder ce sujet, et afin de rendre ma réponse plus complète qu'elle ne le serait autrement, j'ai l'intention de dire quelques mots du coût des produits manufacturés au Canada pour le consommateur, comparé à ce qu'il était en 1878. Et j'espère être en mesure de dire en me servant d'expressions aussi énergiques, d'expressions du genre de celles dont mon honorable ami s'est servi, que le tarif n'a pas eu pour résultat d'augmenter le prix pour le consommateur des articles manufacturés. Je vais prendre d'abord les cotons, car je sais que dans les provinces maritimes comme dans l'ouest, mais surtout dans les provinces maritimes, on a beaucoup insisté sur l'augmentation du coût des cotons, ainsi que de celui des lainages, et en particulier des articles les plus communs.

J'ai mentionné l'année dernière les prix des cotons gris et blanc, et des cotons bruns pour draps de lits ; j'ai ici un tableau qui démontre que les cotons bruns pour draps de lits, et les cotons blanchis pour chemises, fabriqués en Canada, se vendaient de 5 à $7\frac{1}{2}$ pour cent de plus que le prix coûtant net de ces articles aux Etats Unis, ou à 10 pour cent de moins qu'on aurait pu les vendre sous le tarif de 1877–78. C'est-à-dire que, pour ce qui concerne ces articles en particulier, le produit fabriqué en Canada se vend à un prix plus bas qu'il ne se vendait sous l'ancien tarif.

J'ai aussi un état fourni par M. Parks, de la ville de Saint-Jean, à propos du coton à tricoter, fabriqué et vendu par lui à $39\frac{6}{10}$ centins la livre, livré à Montréal, à Toronto, à London ou à Hamilton, tandis que le prix net du même article aux Etats-Unis est de 40 centins la livre. J'ai en ma possession des lettres écrites à des fabricants du Massachusetts, et leurs réponses, où ils donnent leur plus bas prix net. Par conséquent, le consommateur de ces cotonnades peut se les procurer à $17\frac{1}{2}$ pour cent meilleur marché qu'en 1878.

Quant aux fils de coton, du numéro 7 au numéro 10, ils se vendaient aux Etats-Unis, en 1878, $20\frac{7}{10}$ centins la livre, le coton brut étant à 10 centins la livre.

Les mêmes articles, fabriqués par M. Parks, se vendent, en 1882, $22\frac{8}{10}$ centins, le coton brut étant à 12 centins la livre. L'augmentation

du prix du produit manufacturé n'a été que de $1\frac{8}{10}$ centin par livre, tandis que le prix de la matière première a augmenté de 2 centins par livre. Les chaînes de tapis se vendaient aux Etats-Unis, en 1878, $22\frac{5}{10}$ centins la livre; aujourd'hui, le même article est vendu par M. Parks à $24\frac{3}{10}$ centins la livre; l'augmentation du prix du produit manufacturé a été de $1\frac{8}{10}$ centin par livre, tandis que le prix de la matière premiére a augmenté de 2 centins; ce qui prouve que le prix actuel n'est pas plus élevé que ce qu'il aurait été en 1878. Les chaînes à rouleaux n° 10 valaient $28\frac{5}{10}$ centins la livre aux Etats-Unis, tandis qu'au Nouveau-Brunswick, en 1882, elles valent 31 [illegible], soit une augmentation de $2\frac{7}{10}$ centins contre une augmentation de 2 centins par livre sur le coton brut. Les chaînes à rouleaux, en janvier 1882, se vendaient aux Etats-Unis $30\frac{69}{100}$ centins par livre, tandis que le prix, au Nouveau-Brunswick, était de $31\frac{21}{100}$ par livre, soit moins de 2 par cent au-dessus du prix des Etats-Unis.

Ces chiffres prouvent que ces produits dont nous venons de parler, au moins, sont vendus à plus bas prix qu'en 1878, et qu'un grand nombre des articles de coton se vendent au même prix qu'aux Etats Unis, ou une fraction au-dessus ou au-dessous. Nous ne nous attendions pas à ce que les prix fussent aussi bas pour les premières années, qu'ils le seront plus tard, lorsque la concurrence se fera sentir. En 1880, par exemple, nous n'avions que deux raffineries de sucre, celles de Montréal, et voyez ce qui a suivi l'établissement de trois autres raffineries dans les provinces maritimes. Il y a un an, j'étais forcé d'admettre, en face des documents qui m'étaient montrés, que l'on payait 25 centins par cent livres de plus pour le sucre que sous le tarif de 1878. Ce calcul ne tenait pas compte des profits des intermédiaires. Nous pouvons maintenant dire bien haut, que le consommateur paie moins aujourd'hui que si le sucre était importé sous le tarif de 1878. Et je crois bien sincèrement que la concurrence pour les cotons, d'ici à un an, lorsque nous aurons 400,000 broches en opération au lieu des 180,000 que nous avons aujourd'hui, produira un résultat tel qu'il y aura bien peu de différence entre les prix du Canada et des Etats-Unis. Nos manufacturiers nous disent : " Nous pouvons fabriquer aussi économiquement ici qu'aux Etats-Unis, mais il nous faut le marché. Nous nous préparons à la concurrence la plus active ; nous ne craignons point nos amis de l'autre côté de la frontière, pourvu que nous ayons le marché local, et la concurrence qui s'exer-

cera ici entre nous abaissera les prix en faveur du consommateur."

Cette question est très importante; le chef de l'Opposition l'a déjà discutée, et afin de faire partager au peuple des provinces maritimes sa manière de voir sur le tarif, il leur disait qu'un cultivateur entrant dans un magasin de nouveautés pour y acheter une robe destinée à sa femme, devait envoyer trois ou quatre verges de son étoffe à Ottawa sur les dix ou douze dont il faisait emplette. Un des cultivateurs présents répondit que ce n'était pas vrai, parce qu'il emportait chez lui tout ce qu'il achetait; il n'en envoyait pas du tout à Ottawa. Mais le chef de l'Opposition parlait au figuré, comme mon honorable ami de Brant.

Un grand nombre de messieurs et même quelques dames qui étaient présents à cette assemblée ont dit que le meilleur argument dont il se soit servi contre le tarif, avait rapport au droit sur les lainages. Il a prétendu que le pauvre aurait à payer 40 pour cent et plus, de droits, et le riche de 25 à 27. Je me suis fait un devoir d'écrire à des gens qui pouvaient me fournir des renseignements exacts, au sujet du prix des lainages. Une personne bien renseignée m'a adressé, à la demande d'un ami, une lettre dont elle m'a autorisé à faire l'usage que je jugerais à propos. J'avais écrit à cette personne que je désirais avoir des données qui ne pussent être contredites par des faits, parce que nous voulions connaître la vérité avant tout, et si les fabricants réalisaient de gros bénéfices, il valait mieux nous le faire savoir, afin de pouvoir discuter la question à son vrai point de vue. Cette lettre me vient de MM. Cantlie, Ewan et compagnie, de Montréal, qui sont depuis des années, je crois, dans le commerce de lainages; elle se rapporte au prix et à la nature de certains lainages faits au Canada, comparé avec le prix des mêmes marchandises avant le changement de tarif. La voici:

" 1o. Les étoffes, tweeds et autres tissus faits de laine canadienne, principalement à l'usage des cultivateurs, des journaliers, des hommes de chantier et des ouvriers de la campagne, sont à aussi bas prix aujourd'hui qu'ils l'ont jamais été pendant les dix années qui ont précédé 1878. Nous entendons parler du prix des ventes régulières. Sans doute, pendant la crise commerciale si intense que nous avons traversée, on a pu vendre certains lainages au-dessous du prix, pour en augmenter la vente, mais le prix moyen de ces articles en 1880, 1881 et 1882, est au-dessous de la moyenne des dix années qui ont précédé 1878.

" 2o. Les tissus de laine, de qualité moyenne et de belle qualité, faits exclusivement de laine importée, à l'usage des cultivateurs et des ouvriers des villes et des cités

et de la grande masse de la population, se vendaient en 1880 et en 1881 et se vendent encore à plus bas prix qu'à aucune époque antérieure depuis que ces tissus sont fabriqués au Canada.

" Les articles fabriqués au Canada, avec des laines de bonne et de moyenne qualité, ont considérablement gagné en réputation pour le tissu, la couleur et le fini, et devraient à ce compte se vendre plus cher au lieu de baisser comme ils le font.

" 3o Les flanelles sont à des prix aussi bas qu'elles l'ont été depuis quatorze ans, excepté pendant une courte période de 1877 et de 1878, lorsque sous l'influence de la crise, le plus gros fabricant de cet article a baissé tout à coup ses prix dans le but de se débarrasser de ses plus petits concurrents. Il n'y a pas réussi, et les prix sont depuis restés fermes. Il n'y a pas eu de hausse, quoique la laine brute et les salaires aient considérablement augmenté.

" 4o. Les couvertures sont à aussi bas prix aujourd'hui qu'à aucune autre époque pendant les dix années qui ont précédé 1878. En 1880, elles sont descendues plus bas qu'elles ne l'avaient jamais été au Canada. Nos laines canadiennes étaient alors à très-bas prix, à 21 centins la livre environ. Depuis cette époque, la laine propre à la fabrication des couvertures n'a pas été au-dessous d'une moyenne de 29 à 30 centins, et les couvertures ont dû en conséquence subir une hausse. L'année dernière et cette année, les prix sont aussi bas qu'ils l'ont été depuis 1869. Ayant été forcé par la concurrence étrangère d'abandonner la fabrication des couvertures en 1875, 1876, 1877 et 1878, nous n'avons aucune donnée sur les prix pendant ces quatre années."

Voilà, M. l'Orateur, une preuve convaincante, en ce qui concerne le prix et la valeur des tissus fabriqués au Canada avec des laines canadiennes en grande partie et consommés par le peuple du Canada. Et comme je l'ai dit en commençant, pendant que la masse du peuple a pu acheter les tissus à son usage à aussi bas prix qu'avant le changement de tarif, les tableaux du commerce nous apprennent que nous avons perçu $411,000 de plus que l'année précédente, de droits sur les lainages de qualité supérieure, soit une plus-value moyenne de 7½ à 9 pour cent payés par ceux qui font usage des plus riches tissus, ce qui prouve abondamment que, au lieu de baisser les prix des tissus à l'usage du riche et de hausser ceux des tissus à l'usage du pauvre, le tarif permet au pauvre d'acheter aujourd'hui les tissus dont il se sert à aussi bas prix ou à plus bas prix qu'auparavant, tandis que le riche paie de 7 à 10 pour cent de droits additionnels.

M. MILLS.—Alors le Canada n'a jamais été un marché où l'on vendait au dessous du prix régulier?

Sir LEONARD TILLEY.—Oui, il l'a été, et c'était le pire de la chose. J'ai demandé à l'un des manufacturiers : Comment se fait-il que les prix soient plus bas, malgré l'augmentation des salaires ? " Il m'a répondu : " C'est parce que nous étions obligés de dépenser des sommes considérables pour payer des commis-voyageurs chargés de parcourir le pays pour faire des ventes ; nous perdions une somme considérable en intérêts sur les stocks en magasin et nous ne pouvions vendre malgré tous ces déboursés. Aujourd'hui, notre production a doublé, nous avons des commandes devant nous, nos frais d'administration n'ont pas augmenté ; et nous pouvons vendre à moindres profits qu'auparavant, et malgré cela, notre production augmentée nous permet de réaliser des bénéfices plus considérables à la fin de l'année." Ainsi vous voyez que tout en favorisant l'établissement de ces industries, le tarif permet au public d'acheter ses marchandises à meilleur marché et les fabricants font plus de profits qu'auparavant.

Après m'être renseigné au sujet des tissus de coton et de laine, à l'usage de la masse du peuple, j'ai désiré m'informer de la situation du commerce de la chappellerie en laine grossière, en feutre, etc. ; je me suis adressé pour cela à une personne de Montréal qui est largement intéressée dans la fabrication de ces articles—à une personne que connaissent, je crois, un bon nombre des membres de cette Chambre : à M. E. K. Greene. J'ai eu sa réponse, avec d'autres, et il m'a autorisé à en faire usage si je le jugeais à propos. Et comme il me paraît avoir une conviction bien solide sur cette question, je le citerai comme autorité.

C'est je crois, un homme de quelque réputation à Montréal.

M. MACKENZIE.—Un protectionniste éminent.

Sir LEONARD TILLEY.—En effet, et je crois qu'il a été à une certaine époque l'un des partisans de l'Opposition.

M. MACKENZIE.—Il l'est encore.

Sir LEONARD TILLEY.—Alors je m'appuie sur le témoignage d'une personne dont les sympathies sont en faveur des honorables membres de l'Opposition, et qui dans des circonstances de ce genre, ne voudrait pas, si ce n'était pour la politique nationale, maintenir au pouvoir le ministère actuel.

M. MACKENZIE.—L'honorable ministre n'est pas juste ; j'ai dit que c'était un protectionniste convaincu.

SIR LEONARD TILLEY.—Précisément. Il n'avait donc aucun but politique en écrivant une lettre comme celle-ci. Je lui ai dit : "Je vois que vous fabriquez des chapeaux et des casquettes et d'autres articles de chapellerie," dont je n'ai pu jusqu'ici connaître le prix relatif pour le consommateur. J'étais sous l'impression que quelques casquettes, faites d'étoffes grossières de laine, coûtaient un peu plus cher, et je tenais beaucoup à me renseigner sur ce sujet ; c'est pour cela que je lui écrivis.

M. MACKENZIE.—Quels sont les droits sur ces articles ?

SIR LEONARD TILLEY.—Vingt cinq pour cent. Voici sa réponse :

"HAMILTON, 3 janvier 1882.

"J'ai examiné avec soin et j'ai comparé les prix des différentes espèces de casquettes et de chapeaux de feutre fabriqués par nous en 1878 et en 1881, et je trouve, comme résultat de cet examen, que le prix de vente moyen de nos articles pendant l'année dernière a été plus bas que le prix des mêmes articles en 1878. Ce fait est vrai non-seulement pour des produits sur lesquels l'augmentation des droits a été légère, mais pour les lainages grossiers et pesants frappés de droits élevés. Ces résultats ont été obtenus par l'augmentation de la production en faveur de ces articles, produite par le tarif actuel, et par la loi naturelle des industries en vertu de laquelle un article fabriqué en plus grande quantité, coûte moins au fabricant et peut être vendu à plus bas prix au consommateur, que lorsqu'il est fabriqué en moindre quantité. En d'autres termes, le marché plus vaste fourni par la protection et l'ardeur de la concurrence locale, nous permettent de livrer au public en général des casquettes de lainages grossiers et des chapeaux de feutre, à plus bas prix sous le tarif actuel qu'en 1878, avant qu'il fût en vigueur.

"Comme importateur, manufacturier et négociant de vingt-cinq ans d'expérience, dont les affaires s'étendent du Cap-Breton à la Colombie anglaise, je déclare hautement que le pays tout entier n'a jamais été (pendant la période mentionnée) plus réellement prospère qu'aujourd'hui. Je crois que cette déclaration sera confirmée par tous les banquiers et les marchands de quelque importance, de tous les pays. Vous pouvez faire de cette lettre ce que vous jugerez à propos."

Nous avons passé en revue les casquettes en laine, les chapeaux de feutre, les tissus de laine et les cotons, et il ne paraît pas que la masse du peuple ait payé beaucoup plus cher pour aucun de ces articles ; il a payé généralement un peu moins cher ; mais dans tous les cas, nous pouvons affirmer qu'ils ne lui ont pas coûté plus cher que sous le tarif de 1878. Voyons maintenant quels autres articles ont été affectés par le tarif.

Nous avons considérablement augmenté les droits sur les charrettes et les voitures. J'ai ici plusieurs tableaux qui disent à peu près la même chose; j'en ai un en particulier qui donne les prix des charrettes et des voitures. Des charrettes qui en 1871 se vendaient $64, en 1878 se sont vendues $62, et en 1881, $60. Les voitures qui se vendaient en 1871, $110, comptant, se sont vendues, comptant, en 1878, $105, et en 1881, comptant, $100. Une voiture qui se vendait en 1871, $120, se vendait en 1878, $100. et en 1881, $100. Un buggy couvert, de première classe (dont la description est donnée) qui se vendait en 1871, $170, s'est vendu en 1878, $160, et en 1881, $150. L'augmentation des droits sur les voitures n'a donc pas eu l'effet d'en élever le prix pour l'acheteur.

Les charrues se vendent à 15 pour cent meilleur marché qu'en 1878. Tous les instruments agricoles se vendent de 5 à 20 pour cent au-dessous des prix de 1878. Les orgues se vendent 15 pour cent au-dessous du prix de 1878, et les affaires de cette industrie ont quatruplé. Le prix des machines à coudre a diminué de $10 par machine, et les affaires ont triplé et même plus.

Les chaussures et les articles en cuir, ouvrage sur commande de première qualité, ont augmenté de 15 pour cent, ce qui est l'équivalent de l'augmentation du salaire des ouvriers qui font ces articles spéciaux; mais les articles de fabrique se vendent de 10 à 25 pour cent au-dessous du prix de 1878, malgré l'augmentation du prix de la main-d'œuvre. Les verres à lampe sont moins chers qu'aux Etats-Unis en 1878. Les quincailleries ont haussé pour centains articles, mais dans la proportion seulement de l'augmentation du prix de la main d'œuvre et de la matière première; cependant la plus grande partie des quincailleries se vend à plus bas prix qu'en 1878.

Les meubles des plus belles qualités se vendent à un prix un peu au-dessus des prix antérieurs; mais ce ne sont que les meubles de luxe, pour ainsi dire; pour les meubles à l'usage de la masse du peuple, fabriqués par les grands établissements du Canada, ils sont vendus au même prix ou à plus bas prix qu'en 1878.

Le prix des articles en fonte, en 1882, a haussé d'environ 15 pour cent, c'est-à dire en proportion de la hausse du prix du fer en gueuses, et du prix de la main-d'œuvre—principalement de la main-d'œuvre. Les clous coupés sont à 5 pour cent, et les clous finis à 9 pour cent au-dessous du

prix de 1878. Les chevilles pour chemins de fer sont à $2 la tonne au-dessous du prix de 1878. Le prix des fers à cheval a haussé de 8 pour cent sur celui de 1878, parce que, lorsque l'on a introduit au pays les fers fabriqués à la machine, on a réduit les prix pour engager ceux qui les employaient à abandonner l'article fait à la main ; les prix ont donc baissé en 1878, et ils se vendent actuellement en hausse de 8 pour cent sur les prix de 1878 ; mais pour les clous, ils n'ont pas augmenté de prix, quoique les droits dont ils étaient frappés aient été augmentés.

Je puis donc dire que pour tous ces articles manufacturés, le public n'a pas eu à les payer plus cher, en règle générale, mais dans quelques cas, il les a payés moins cher qu'auparavant. Il faut donc en conclure que le tarif, en ce qui concerne ces articles, n'a pas été, pour la masse du peuple, l'instrument d'oppression que l'on prédisait.

Un honorable député de l'opposition, le député du comté de Saint-Jean, l'ex ministre des douanes, a vu les choses sous une autre couleur, et sa manière de voir a été approuvée par l'ex-ministre des finances. Il était évidemment d'opinion que le tarif était un tarif protecteur, qu'il augmenterait considérablement la consommation des produits de l'industrie indigène à des prix plus élevés, et qu'il donnerait moins de revenu. Il a déclaré—et l'ex-ministre des finances a prétendu qu'on n'avait point refuté cette assertion—que sous l'opération du tarif, nous allions augmenter les taxes du peuple de $7,000,000, et que sur cette somme il n'y aurait que $2,000,000 de versés au trésor.

Mais voilà que l'on a versé au trésor $6,000,000 de plus qu'en 1877 ; et si, l'année dernière, nous avons augmenté les productions de nos industries de $15,000,000, si la moyenne des droits qui auraient été perçus sur ces articles importés était de 20 pour cent, et si le coût pour le consommateur de ces $15,000,000 valant de produits de nos manufactures avait été augmenté dans la proportion des droits imposés, l'honorable député serait en droit de dire que le public a payé pour ces articles $3,000,000 qui n'ont pas été versés au trésor.

Mais j'ai démontré qu'au lieu de payer les droits additionnels imposés sur les articles importés, le public achète ces articles à aussi bas prix qu'avant le changement de tarif. Le trésor a perçu $6,000,000, et le public n'a rien payé de plus pour les articles manufacturés au pays à la faveur du tarif protecteur.

CONDITION PLUS PROSPÈRE DU FERMIER.

On a beaucoup parlé des taxes qui pesaient sur le travailleur et spécialement sur le cultivateur. Examinons maintenant les choses à ce point de vue. On a fait montre de beaucoup de sympathie pour le cultivateur. Un député a fait remarquer, dans une autre occasion, que le tarif imposait de lourdes taxes au cultivateur. J'ai répondu que, par la position qu'il occupait, au contraire, le cultivateur, en proportion de ses moyens, ne contribuerait pas au paiement de ces taxes autant que certaines autres classes de la société.

On a prétendu, plus tard, que j'avais dit qu'il ne verserait pas [illegible] au trésor. J'ai dit tout simplement que, par la position particu[illegible] qu'il occupait, le cultivateur ne verserait pas autant au trésor que certaines classes de la société, qui ne produisent pas et qui consomment une grande quantité de marchandises importées.

Examinons un instant la position occupée par le cultivateur, d'après les faits que je viens d'établir—et lorsque je parle des cultivateurs, je veux parler aussi de l'ouvrier, du journalier et de toute la masse du peuple du Canada. Voyons quelle est la position du cultivateur, de l'ouvrier et du journalier sous l'opération du tarif tel qu'il existe depuis 1879, et avec les réductions qui sont proposées aujourd'hui. Il paiera son thé de 5 à 6 centins meilleur marché qu'en 1878. Le droit sur son café est aboli. Le sucre, en tenant compte de l'intermédiaire et de ses profits, est au moins 50 centins par cent livres moins cher qu'en 1878. Sa mélasse lui coûte 10 pour cent de moins qu'en 1878. Quant au riz, il pourra se le procurer, d'après les nouveaux arrangements, à un peu meilleur marché qu'auparavant. Le savon pourtant a haussé de 12½ pour cent; mais cette hausse est due à l'augmentation du prix de la matière première employée à la fabrication, et cette matière première ne paie aucun droit. Pour les épices, les droits ne sont pas changés. Les lainages, dont la masse du peuple fait usage, ne sont pas plus chers, moins chers même qu'auparavant. La laine en écheveau est à aussi bon marché ou à meilleur marché qu'auparavant. Le coût de la chapellerie n'a pas augmenté. Les chaussures faites sur commande sont de 15 pour cent plus chères, mais les autres sont moins chères. Les instruments d'agriculture coûtent de 5 à 20 pour cent de moins qu'en 1878.

Les machines à coudre coûtent $10 de moins ; les voitures, meilleur marché qu'auparavant ; les abats-jour, les verres de lamps, la verrerie et les orgues sont moins chers ; les boutons et les écrous, que j'avais oubliés tout à l'heure, sont à meilleur marché ; les meubles de qualité ordinaire ne sont pas plus chers, s'ils ne le sont pas moins ; le prix des clous et des chevilles a diminué, tandis que celui des fers à cheval a quelque peu augmenté ; les poêles et articles en fonte coûtent un peu plus cher, tandis que le prix de la quincaillerie, à tout prendre, a augmenté un peu ; les outils et les limes sont à meilleur marché qu'en 1878. La réduction dans le prix des articles que je viens de mentionner est en moyenne de 5 à 10 pour cent, autant que nous avons pu nous en assurer.

Maintenant, M. l'Orateur, examinons la question au point de vue du cultivateur seulement. J'admets que si l'on pouvait démontrer que le tarif ne confère aucun avantage au cultivateur, qu'il est une lourde charge pour lui, que le cultivateur paie plus de taxes qu'auparavant et ne reçoit aucune compensation, j'admets, dis-je, que, dans ce cas, on pourrait lui persuader d'épouser la querelle de nos amis de l'opposition et de condamner notre politique chaque fois qu'elle est mise en jugement devant les électeurs. Mais les principaux articles qu'il consomme n'ont point augmenté de prix, et dans bien des cas ils ont baissé. Voyons maintenant quels autres avantages il en retire, outre cette diminution des prix. A mon avis, le cultivateur est aussi intéressé dans la politique nationale que les autres classes de la société. D'abord, il a le marché local. Un député de l'opposition, en parlant du marché local, a dit qu'il était de très-peu d'importance. Visitez toutes les parties du Canada, mettez-vous en communication avec les cultivateurs, surtout dans le voisinage des villes où des manufactures ont été établies et prennent de l'extension, et demandez-leur s'ils n'en ont retiré aucun avantage. Mais, M. l'Orateur, sous l'opération du tarif actuel, les légumes, les fruits les volailles, le veau, les agneaux et les autres viandes, le beurre, le fromage, absolument tout ce qu'ils ont à vendre, ils le vendent plus cher, ayant le marché pour eux, que dans les localités où il faut vendre ces produits à des intermédiaires qui les expédient à un autre marché. En conversant avec des cultivateurs, je me suis assuré que, en 1878, ils venaient souvent au marché avec leurs fruits et leurs légumes, restaient là toute la journée, et ne pouvant obtenir

un prix acceptable, s'en retournaient chez eux pour attendre une autre occasion ; ils étaient bien souvent obligés à leur retour de prendre le prix qu'ils pouvaient trouver. En est-il de même ajourd'hui ? leur ai-je demandé. Il m'ont répondu : " Aujourd'hui, il n'y a plus aucune difficulté ; tous ce que nous amenons, nous le vendons au comptant et à de bons prix. Pourquoi ? Parce que le marché est actif et florissant. Les manufactures ont augmenté, le nombre des ouvriers employés s'est accru, et les salaires sont aussi meilleurs." Les ouvriers ont maintenant de l'argent pour acheter les produits agricoles,—je parle surtout de ces produits périssables qui ne peuvent être expédiés à des marchés éloignés. Le nombre des ouvriers employés dans les manufactures s'est accru de 25,000, et si ces ouvriers représentent chacun une famille de quatre personnes, voilà 100,000 personnes à nourrir, dont les chefs de famille étaient auparavant sans emploi, ou ne travaillaient qu'une partie du temps, ou bien n'étaient pas dans le pays en 1878.

Il est facile de comprendre quel effet cet état de choses produit sur le bien-être du cultivateur. Mais on dit que le droit sur l'avoine ne protège pas le cultivateur et que le droit sur le maïs ne lui donne que bien peu d'avantage. Et pourquoi ? Ne vendent-ils pas leur maïs plus cher aujourd'hui, avec un droit de 7½ cents par minot, qu'auparavant ? Mais si, certainement, et personne ne peut le nier. Ne vendent-ils pas leur seigle plus cher ? J'admets que le prix de cet article dépend beaucoup du prix qu'il se vend en Allemagne et ailleurs, sur les marchés où on expédie généralement le seigle du Canada. Mais les distillateurs du Canada achètent des cultivateurs, leur seigle qu'ils substituent au maïs. Le marché se trouve ainsi agrandi, et naturellement cela doit affecter les prix, dans une certaine mesure.

Quant à l'avoine, nous avons la preuve la plus évidente que les consommateurs ont à la payer 3 centins de plus par minot. On dit que le marché européen détermine les prix ici, et que les droits que nous imposons ne changeront pas les prix d'un centin. Est-ce bien vrai ? Le chef de l'opposition a dit dans la Nouvelle Ecosse—et je lui rends cette justice de constater qu'il a dit la même chose à Toronto pendant l'élection de Toronto-Ouest—que le droit sur le charbon augmentait le coût de l'article pour le consommateur d'Ontario, de même que le droit

sur les blés et les farines augmentait le prix de ces produits pour le consommateur des provinces maritimes. Cet état de choses, disait-il, aura pour effet de créer de l'animosité entre la population d'Ontario et celle des provinces maritimes, parce que cette dernière aura à payer plus cher les blés et les farines d'Ontario, consommés dans les provinces maritimes, et que la première aura à payer un plus haut prix pour le charbon qu'elle emploie.

Je sais qu'on a dit beaucoup de choses à propos du charbon, mais d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, je suis convaincu que si nous percevons une somme considérable sur le charbon importé des Etats-Unis et consommé dans Ontario, la moitié de cette somme est payée par les propriétaires des mines aux Etats-Unis. C'est ma conviction, et elle est appuyée sur des preuves; tout récemment, je conversais avec une personne qui avait acheté aux Etats-Unis 2,000 tonnes de charbon destinées à la consommation au Canada, et qui me dit qu'une partie des droits sur ce charbon avait été payée par les propriétaires de mines des Etats de l'ouest.

Mais comme je l'ai déjà dit, si les Etats-Unis venaient nous dire aujourd'hui, ou plus tard, qu'ils désirent revenir au traité de réciprocité en 1854, en vertu duquel les produits naturels des deux pays étaient librement échangés, nous serions prêts à l'accepter; mais ce serait la plus grande erreur que pût commettre un gouvernement, au moment où l'on est peut-être sur le point d'entamer des négociations, au moment où le Canada pourrait vouloir abroger le traité de Washington, qui prendrait fin dans une année, au moment où l'on peut constater chez une partie de la population américaine le désir de faire des ouvertures pour assurer le libre échange des produits naturels, ce ne serait pas seulement une erreur, ce serait une folie de céder un pouce du terrain avantageux que nous occupons actuellement. Si nous cédions aujourd'hui, nous le regretterions à jamais. Nous ne sommes donc pas disposés à proposer à la Chambre d'abolir les droits imposés sur ces articles.

LE PRIX DU BLÉ.

On a comparé, M. l'Orateur, les cours du blé à Chicago et à Toronto, pour en tirer la conclusion que le tarif n'avait aucune influence sur le prix de ce produit à Toronto. Mais il faut tenir compte de l'état excep-

tionnel du marché des Etats-Unis, depuis deux ans. Cette année, sur tout, les spéculateurs ont senti que la mauvaise récolte aux Etats Unis, ainsi qu'en Europe, ferait nécessairement hausser les prix au-dessus des cours cotés lors de la rentrée de la récolte aux Etats-Unis. Ils ont donc maintenu le prix du blé pendant quelque temps à 6 cents plus cher que se vendait la même qualité sur le marché de Liverpool, sans tenir compte du fret et des frais ordinaires du transport au marché. Ayant ainsi une immense quantité de blé en magasin, ils ont dû faire des arrangements spéciaux avec les compagnies de chemin de fer et les armateurs pour en opérer le transport à des taux très réduits, afin de pouvoir, en diminuant ainsi les frais autant que possible, obtenir le prix qu'ils demandaient à Chicago, et réaliser de la sorte un profit raisonnable.

Maintenant, voyons quelle était la différence, il y a huit jours. Je vais donner cet exemple simplement pour prouver que le tarif, sans élever le prix du blé de 15 centins par minot, ce que je ne prétendais point, fait réellement hausser, comme je le disais l'année dernière, toute la farine consommée dans la confédération canadienne, de 10 centins en moyenne par minot.

Et si le chef de l'opposition était présent, je lui offrirais mes remerciments pour le compliment qu'il m'a fait à une des assemblées qu'il a tenues dans les provinces maritimes. Il a déclaré à la population qu'elle payait plus cher pour sa farine, et pour le prouver, il citait mes paroles, prononcées à la Chambre, où j'établissais que le prix de la farine était augmenté de 10 centins pour le consommateur.

Il y a dix jours, on a vendu du blé à Toronto à 3 centins par minot au-dessus du prix coté sur le marché de Chicago ; et l'on n'aurait pas pu le vendre à ce prix, si le tarif n'avait pas existé. Voici pourquoi ; le coût du transport de Chicago à Liverpool *via* New-York, est exactement le même que le coût du transport de la même qualité de blé de Toronto à Liverpool, par le Grand-Tronc et par les steamers de la ligne Allan. Si donc le prix dépendait simplement du marché anglais, ce blé devrait baisser de 3 centins pour faire concurrence à l'article expédié de Chicago. Mais il a gagné les 3 centins, parce que, comme on le sait, après la rentrée des grains et après l'expédition d'une grande partie de la récolte en Angleterre, la quantité du blé canadien étant diminuée dans

e pays, nos meuniers ont à payer plus cher le blé dont ils ont besoin, et cette augmentation de prix revient aux cultivateurs qui en ont tout le bénéfice. En effet, nos meuniers sont obligés ou d'aller acheter aux Etats-Unis, et de payer le droit, ou de donner le prix que le cultivateur demande pour son blé au Canada. Par conséquent, nos cultivateurs, il y a dix jours, ont reçu pour leur blé 3 centins de plus qu'ils n'auraient eu si notre marché avait été libre et exposé au danger d'être encombré par des expéditions des Etats-Unis, qui auraient ainsi fait concurrence aux produits indigènes.

Les rapports déposés sur le bureau de la Chambre démontrent que, en 1879-80 et en 1880-81, il a été consommé au Canada, 10,000,000 de minots de grains canadiens de plus que les deux années précédentes. Nous avons donc ouvert à 5,000,000 de minots de grains canadiens un marché que nous n'avions pas auparavant, et c'est ainsi que le tarif nous protége.

Les exportations du Canada ont quelque peu augmenté, et nous avons ouvert un nouveau marché pour 5,000,000 de minots de grains à nos cultivateurs qui ont obtenu des prix plus élevés que si le marché eût été ouvert à la libre concurrence des cultivateurs des Etats de l'Ouest: voilà comment le tarif a rendu de réels services à nos agriculteurs. J'ai ici un état qui montre exactement quelle a été la diminution des importations de blés et de farines. En 1878, nous avons consommé au Canada 5,240,800 minots de blé des Etats-Unis, de plus qu'en 1881, et en 1878, nous en avons consommé 2,161,867 minots de plus qu'en 1881. En 1877, nous avons consommé 599,737 minots d'avoine américaine de plus qu'en 1881, et en 1878, nous en avons consommé 1,999,156 minots de plus qu'en 1881. Ainsi, en 1881, nous avons eu un marché local pour 7,302,000 minots de grains indigènes de plus que la moyenne des années 1877 et 1878. Voilà qui est suffisant, je crois, pour établir assez clairement que le marché local et des prix plus élevés pour les cultivateurs canadiens, leur donnent en certaines saisons des avantages qu'ils n'auraient pas eus si ce marché avait été ouvert en franchise aux Américains pour y envoyer leurs produits comme ils l'ont fait jusqu'à 1878 ou 1879.

Si nous tenons compte du fait que le cultivateur, aussi bien que le journalier, l'artisan et la masse du peuple, ne paient pas plus cher les

marchandises qu'ils ne les payaient en 1878; si l'on tient compte du fait que le marché local reste pour le cultivateur, à peu près à l'abri de toute concurrence étrangère, pour les produits que je viens de mentionner, ainsi que pour les légumes, les fruits et les autres produits que l'on peut considérer comme périssables, et que le cultivateur y obtient des prix plus élevés qu'auparavant—l'on conviendra qu'il sera difficile de convaincre ce dernier que le tarif actuel ne lui est pas avantageux, et de lui persuader, sous aucun prétexte, de se déclarer opposé à une politique qui a augmenté la valeur de ses produits.

CRÉDIT DU CANADA EN ANGLETERRE.

Je vais maintenant passer à un autre point et discuter une autre objection. On a prétendu qu'un sentiment d'animosité allait être créé contre nous en Angleterre, par l'adoption de cette politique, et que cela ferait tort à notre crédit à Londres. J'ai répondu à cela, à la dernière session, par les faits suivants: En 1878, les obligations de la Nouvelle-Galles du Sud, qui étaient les valeurs coloniales les plus en vogue sur le marché anglais, étaient cotées de 4 à 5 pour cent plus haut que les valeurs canadiennes; or, tandis que les valeurs canadiennes ont haussé de 89 ou 90 à 104, les autres valeurs coloniales n'ont point haussé dans la même proportion; les valeurs canadiennes étaient alors en (1880) cotées à 1 pour cent au-dessus de celles de la Nouvelle-Galles du Sud; il ne fallait donc pas attribuer cette hausse uniquement à l'abondance de l'argent, et au taux plus bas de l'intérêt. Je suis en mesure de dire aujourd'hui que nos valeurs sont cotées à deux pour cent au-dessus de celles de la Nouvelle-Galles du Sud; il y a donc encore une hausse relative, nos valeurs restant comme l'année dernière à la tête de toutes les valeurs coloniales offertes sur le marché anglais, et elles ne cèdent le pas qu'aux consolidés.

A ce propos, je rappellerai aux honorables députés que j'ai déposé sur le bureau de la Chambre, il y a quelques jours, les détails d'un arrangement conclu avec nos agents pour la gestion de nos affaires financières pendant dix ans. MM. Baring et Glyn, Mills et Cie., ont été les agents du Canada depuis bien des années, et jusqu'en 1873 ou 1874, d'après les arrangements conclus avec l'ancien Canada, et avec les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ils devaient

recevoir, à titre de commission, 1 pour cent pour la négociation des emprunts, le remboursement et le paiement des coupons d'intérêt. Depuis, une nouvelle convention a été faite, d'après laquelle la commission sur les coupons émis après 1873 est réduite à un demi pour cent.

On se proposait, lors de la nomination de notre Haut-Commissaire à Londres, de faire en sorte que cette agence devint aussi notre agence financière, et je répondis l'année dernière à l'honorable député de Huron-centre (sir Richard J. Cartwright) qui m'a posé quelques questions à ce sujet, à la dernière et à l'avant-dernière session, que l'on avait dû différer l'exécution de ce projet à cause de difficultés soulevées par nos agents. Ceux-ci prétendaient que des obligations encore existantes avaient été émises payables au bureau de MM. Glyn, Mills et Baring, et qu'ils avaient le droit, tant qu'ils seraient en position de le faire, de les rembourser et de recevoir leur commission. Dans tous les cas, il y aurait certainement eu des procès qu'aucune des parties ne désirait. Il en résulta que nos agents firent à sir Alexander Galt des propositions qui furent acceptées ; c'était qu'à l'avenir, à partir du 1er janvier dernier, la commission pour le paiement de tous les coupons serait uniforme, c'est-à-dire un demi pour cent. Nous économisons ainsi $15,000 par année sur la commission de nos agents.

D'un autre côté, nous avons $35,000,000 d'obligations qui pourront être remboursées en 1883. Dans le nouveau contrat, il est stipulé que, au lieu de recevoir un pour cent de commission sur le rachat de ces valeurs, nos agents consentent à échanger pour du 4 pour cent, ou peut-être pour des valeurs portant un intérêt moins élevé encore, celles des obligations à 5 pour cent dont les porteurs accepteraient l'échange, ou de racheter les vieilles obligations au moyen d'une nouvelle émission de 4 pour cent. Comme nous avions été obligés de leur donner une commission de un pour cent sur cette opération, ou même de ½ pour cent pour les négociations du nouvel emprunt, cet arrangement réalise sur cette opération de $35,000,000, une économie de $350,000.

Il me semble, M. l'Orateur, que j'ai répondu d'une manière concluante aux objections que l'on fesait en 1878 à la politique nationale ; j'y ai répondu par des faits recueillis dans les comptes publics, ou constatés dans les rapports du commerce, par des renseigne

ments fournis, à mon avis, par des hommes compétents, mais, naturellement, sujets à erreur ; s'ils ne sont pas exacts, nous demandons qu'on le démontre. Nous voulons connaître la vérité sur cette question, afin de bien savoir à quoi nous en tenir ; les faits que nous vous présentons ici, nous les croyons exacts, et nous pensons qu'ils prouvent la justesse de nos opinions et l'inanité des craintes exprimées par l'opposition.

OPÉRATION DU TARIF.

Jetons encore un dernier coup d'œil, avant de terminer, sur les résultats du tarif. Quelle influence a-t-il eu sur les intérêts divers du pays ? Prenons par exemple les porteurs de titres. Il n'a pas nui à leur fortune. Les valeurs possédées par les capitalistes d'Ontario et de Québec, aux cours de cette semaine, représentent un capital de $30,000,000 au-dessus de ce que les cours cotés en 1879 auraient pu produire. A-t-il porté préjudice aux manufactures ? Non, puisque, tout en vendant leurs produits moins cher que par le passé, leurs affaires se sont considérablement augmentées. Elles ont du travail autant qu'elles peuvent en exécuter, les ventes se font promptement, et même avec des prix plus bas, les bénéfices sont meilleurs qu'auparavant.

Les ouvriers employés dans les manufactures en ont-ils souffert ? Non, puisque partout où les salaires n'ont pas été augmentés, ils ont un travail constant, au lieu des heures réduites d'autrefois. Dans bien des cas, non-seulement le travail est constant, mais il faut encore travailler la nuit. Leur situation est donc meilleure qu'elle n'était autrefois. Comment se trouve le journalier aujourd'hui ? Il a du travail en quantité dans toutes les parties du Canada.

Une VOIX.—Non.

Sir LEONARD TILLEY.—Il a du travail en quantité, je le répète, et je suis surpris qu'un député puisse dire " Non."

Une VOIX.—Non.

Sir LEONARD TILLEY.—Non ? Dans tous les cas, M. l'Orateur, sa situation s'est infiniment améliorée si on la compare à ce qu'elle était avant que le tarif actuel fût adopté. Le gouvernement n'est plus obligé de demander au parlement l'autorisation d'entreprendre des travaux d'intérêt public afin de donner de l'emploi à des ouvriers sans travail. Et le marchand ? Le négociant en gros nous dit que son commerce a

été, l'année dernière, le double de ce qu'il était en 1879, et plus considérable de 50 pour cent que ce qu'il était en 1880; que ses rentrées se font promptement, qu'il y a moins de banqueroutes et moins de pertes qu'auparavant. Et l'armateur? Celui-là, M. l'Orateur, est peut-être celui qui ressent le moins aujourd'hui les effets du changement survenu dans les industries et le commerce en général. Il existe des circonstances qui influent sur les intérêts maritimes du Canada, et qu'il est impossible de modifier par des lois. Un fait, entr'autres: les navires en fer de l'Europe se substituent rapidement aux navires en bois du Nouveau-Monde, qui se construisent sur nos chantiers. Nous accordons un drawback qui compense, et au-delà, tout droit additionnel que l'on a pu imposer sur les matériaux employés pour la construction des navires, et j'en donnerai une preuve: c'est qu'un seul des dix-huit ou vingt constructeurs qui ont réclamé des drawbacks a demandé plus que les 75 centins accordés par la loi. Le drawback remet au constructeur plus qu'il ne paie pour les droits additionnels, et, dans bien des cas, il remet le montant entier de tous les droits perçus.

M. KILLAM.—Mais le gouvernement a fixé un drawback arbitraire.

Sir LEONARD TILLEY.—Certainement.

M. KILLAM.—Si le montant du drawback a été arbitrairement fixé, pourquoi demanderait-on davantage?

Sir LEONARD TILLEY.—Je parle des réclamations qui ont été faites avant que nous eussions adopté le système du taux spécifique. Lorsque nous avons annoncé aux constructeurs que les droits additionnels payés par eux sur les matériaux employés à la construction des navires leur seraient remis, le ministre des Douanes a reçu des demandes de remise. Un seul constructeur a réclamé plus que le taux de 75 centins par tonne adopté par la suite; et beaucoup n'ont demandé que la moitié de cette somme.

Et aujourd'hui, M. l'Orateur, nous venons proposer à la Chambre de donner une prime à une certaine classe de navires dont la construction fournira du travail à notre population; à cette classe de navires qui est spécialement adaptée à la grande pêche. Nous faisons tout en notre pouvoir pour venir en aide à cette industrie, quoique, je l'admets, nous ne soyons pas en mesure de faire autant pour celle-là que pour d'autres.

Voyons maintenant le commerce de bois. On a dit que le gouvernement n'avait rien fait pour ce commerce. Je l'admets jusqu'à un certain point. Nous avons pu augmenter le prix de l'orge et des couvertures, si le commerçant de bois achète les articles de pacotille sur lesquels un droit de 45 pour cent est perçu. Mais, si l'on excepte ces articles, il est difficile de prouver qu'il paie une plus forte somme d'impôts, qui n'en doit verser au trésor comme contribution à la somme de $2,500,000 nécessaire pour couvrir les déficits des années passées. Il nous serait difficile, je l'admets, de montrer qu'il retire de grands avantages d'une manière directe. Mais voici un raisonnement que je soumets à la Chambre. Chacun sait que, après trois ans d'expérience du nouveau tarif, les maisons vides ne portent plus l'affiche " à louer," qu'il y a par tout le Canada une augmentation de commerce de bois de construction pour la consommation locale, si on la compare avec celle de 1878, et chaque millier ou million de pieds de bois, vendu sur le marché local, diminue d'autant le total qui serait autrement exporté. Or, l'on sait parfaitement, dans les provinces maritimes, combien le prix du bois sur les marchés anglais et américains varie suivant l'offre et la demande. Ce que nous faisons pour le commerce de bois, c'est d'en accroître la demande pour la consommation locale.

Où en sont les industries minières ? N'avons-nous rien fait pour elles ? N'avons-nous rien fait pour les mines de charbon, en augmentant de 400,000 tonnes, l'année dernière, leur production annuelle, augmentation qui aurait été beaucoup plus considérable sans l'accident de la mine Albion ? Il y a aujourd'hui deux hauts-fourneaux, où il n'y en avait qu'un auparavant, et l'on projette encore—le capital est versé—l'érection de nouveaux hauts-fourneaux à Montréal. Le gouvernement a reçu des propositions qui peuvent aboutir à l'établissement de nouvelles industries pour le travail du fer. Mais prenons les faits actuels ; ils prouvent que notre politique est très-avantageuse à cette industrie.

J'ai déjà dit un mot des effets du tarif sur l'industrie agricole. J'ai démontré que le cultivateur a obtenu un marché local, et de meilleurs prix, en écartant la concurrence américaine ; tandis que les articles dont il fait consommation n'ont pas augmenté de prix. Passons maintenant aux chemins de fer. On croyait que le tarif aurait pour effet de diminuer leurs transports. Si nous pouvions faire un calcul exact de

tous les produits manufacturés transportés par les chemins de fer, nous verrions que leur revenu a été considérablement augmenté. Comparez ce qu'ils transportaient des ports à l'intérieur en 1877-78, et ce qu'ils transportent aujourd'hui, en y ajoutant les produits des diverses manufactures qui expédient leurs produits dans tout le pays, et vous verrez que les chemins de fer bénéficient largement de la nouvelle politique.

A mon avis, tous les intérêts du pays ont largement et pratiquement bénéficié des effets du tarif. Cette politique nationale, aidée par la législation qui nous assure la prompte construction du chemin de fer du Pacifique, a eu pour résultat de nous placer dans la situation prospère et enviable où nous sommes. Nous sommes dans la meilleure position de toutes les nations du globe. Examinons la un instant. Nous voilà avec la perspective de dépenses considérables pour l'avenir, c'est vrai, mais avec un domaine riche, fertile, inépuisable et sans limites qui nous remboursera largement des dettes que nous aurons à contracter pour en tirer parti. Mieux encore, ce qu'il nous fallait débourser pour l'entretien de notre police et de nos Sauvages, et pour le maintien de la paix dans le pays, nous sera remboursé par le produit de la vente de ces terres. Et si nous ne devions pas tenir compte de la nécessité—d'une nécessité qui, je l'admets, s'impose au parlement et ne peut être méconnue sans nuire aux plus graves intérêts du pays—s'il ne fallait tenir compte de la nécessité où nous sommes d'offrir aux masses du Vieux-Monde et à la population de notre propre pays des concessions gratuites de terres dans notre grand Nord-Ouest, nous pourrions réaliser en quelques années, en vendant nos terres aux enchères, une somme suffisante pour nous couvrir, non-seulement de ce que nous avons déboursé jusqu'ici, mais de ce que nous aurons à débourser jusqu'à l'achèvement du chemin de fer.

Mais l'avenir nous le promet; notre dette va diminuer, les intérêts annuels vont décroître, nous pourrons offrir aux gens industrieux et honnêtes qui ne peuvent trouver du travail dans le Vieux-Monde, un foyer chez nous, des terres gratis dans un pays sillonné en tous sens par des chemins de fer, et par le meilleur système de canaux du monde, dans un pays dont les institutions protégeront leurs vies, leurs biens et leurs droits, en offrant aussi un refuge aux opprimés, s'il en existe encore en Europe. Nous ouvrirons nos bras à tous, nous leur souhai-

terons la bienvenue, et nous ferons de notre Canada, comme je le disais il y a quelque temps en terminant un discours, ce que la Providence a voulu en faire, une des plus grandes et des plus riches nations du monde, une nation à qui l'on sera fier d'appartenir, surtout ceux qui auront appuyé la politique qui nous aura donné tout cela, cette politique qui ne sera point changée, et qui devra être continuée par l'opposition ou par nous, car le peuple la veut permanente.

Nous sommes donc fiers et heureux de nous présenter devant le parlement pour lui exposer notre cause ; nous sommes prêts à défendre ici et ailleurs la position que nous avons prise. Nous savons bien que, lorsque les arguments de part et d'autre auront été entendus, lorsque nous aurons rencontré nos adversaires face a face, de même que nous sommes aujourd'hui plus forts qu'en 1878, de même nous serons encore plus forts à la fin de la session qu'aujourd'hui. Et quand viendra le temps de demander au peuple l'approbation de notre conduite, nous savons qu'il l'approuvera et qu'il nous renverra au parlement pour poursuivre et perfectionner la politique que nous lui avons donnée.

INDEX